

Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

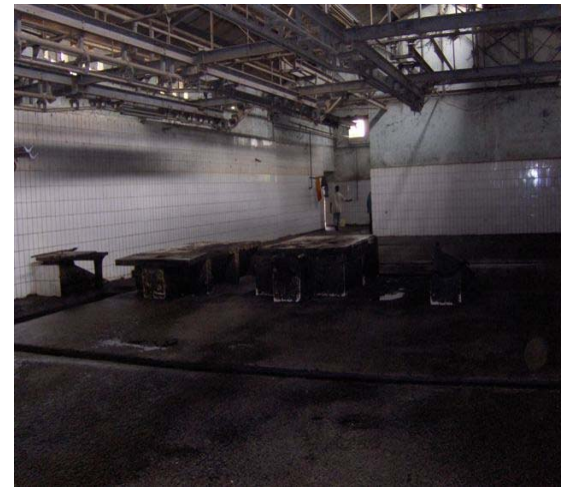
World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal



Performance, Vision et Stratégie.

Un outil pour la gouvernance des Services Vétérinaires



Guinée

Dr Abdoulaye Bouna Niang
Dr Hichem Bouzghaia

Mai
2007



**RAPPORT MISSION PVS
GUINEE**

Membres de la mission : **Dr Abdoulaye BOUNA NIANG**
Dr Hichem BOUZGHAIA

Date de la mission : **1-15 mai 2007**

Lieu : **GUINEE**

Juin 2007

Table des matières

Partie I : Résumé opérationnel

- 1.1. Introduction
- 1.2. Objectifs, étendue et contexte de l'évaluation.
- 1.3. Synthèse des constats.
 - 1.3.1. Ressources humaines et financières
 - 1.3.2. Autorité et capacité techniques.
 - 1.3.3. Interaction avec les bénéficiaires
 - 1.3.4. Accès aux marchés
- 1.4. Principales conclusions.

Partie II : Plan de l'évaluation

- 2.1. Introduction sur l'utilisation de l'outil PVS
- 2.2. Objectifs, étendue et contexte de l'évaluation
- 2.3. Organisation de l'évaluation
 - 2.3.1. Composition de la mission
 - 2.3.2. Objectif de la mission
 - 2.3.3. Description des activités envisagées
 - 2.3.3.1. les Ressources Humaines et Financières des SV
 - 2.3.3.2. l'autorité et la Capacité technique des SV
 - 2.3.3.3. l'interaction des SV avec les Bénéficiaires
 - 2.3.3.4. l'accès aux marchés
- 2.4. Données demandées et données disponibles
- 2.5. Proposition de sélection de sites et visites de sites réalisées
- 2.6. Processus de finalisation du rapport, y compris les calendriers pour les consultations, l'édition et l'approbation

Partie III - Résultats de l'évaluation

CHAPITRE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

- Section I-1 Compétences professionnelles et techniques du personnel des SV
- Section I-2 Formation continue
- Section I-3 Indépendance technique
- Section I-4 Stabilité des politiques et des programmes

- Section I-5 Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux SV (secteurs public et privé)
- Section I-6 Financement
- Section I-7 Fonds réservés aux situations d'urgence
- Section I-8 Capacité d'investissement et de développement

CHAPITRE II - AUTORITÉ ET CAPACITÉ TECHNIQUES

- Section II-1 Diagnostic de laboratoire des maladies
- Section II-2 Analyse de risque
- Section II-3 Quarantaine et sécurité aux frontières
- Section II-4 Épidémiologie-surveillance
- Section II-5 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence
- Section II-7 Innovation technique
- Section II-8 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

CHAPITRE III – INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES

- Section III-1 Communication
- Section III-2 Consultation des bénéficiaires
- Section III-3 Représentation officielle
- Section III-4 Accréditation/habilitation/délégation
- Section III-5 Organisme statutaire vétérinaire
- Section III-6 Application de programmes d'action communs

CHAPITRE IV - ACCÈS AUX MARCHÉS

- Section IV-1 Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires
- Section IV-2 Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires
- Section IV-3 Harmonisation internationale
- Section IV-4 Certification internationale
- Section IV-5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires
- Section IV-6 Traçabilité
- Section IV-7 Transparence
- Section IV-8 Zonage
- Section IV-9 Compartimentation

Partie IV : Conclusions

Annexes

- Annexe 1. - Compilation des Recommandations Générales,
- Annexe 2. - Aide Mémoire au Ministre chargé de l'Élevage,
- Annexe 3. - Liste des personnes rencontrées,
- Annexe 4. - Documentation consultée,
- Annexe 5. - Photos des Abattoirs de Conakry et autres installations de prestations de Services liées aux Services Vétérinaires,
- Annexe 6. - Organigramme de la Direction Nationale de l'Élevage,
- Annexe 7. - Carte de la Guinée Conakry.

Liste des Abréviations

CAFEX :	Centre d'Appui et de Facilitation des Exportations
CASC :	Cellules d'Appui à la Société Civile
CDS :	Comités de Défense Sanitaire
CGDEL :	Contrat Global de Développement de l'Elevage
CST :	Compte Spécial du Trésor
DNE :	Direction Nationale de l'Elevage
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FIDEL :	Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage
ISMV :	Institut des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dalaba
LCVD :	Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostic
LPDA :	Lettre de Politique de Développement Agricole
MAEEEF :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts
ONDVG :	Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée
PACE :	Projet Panafricain de contrôle des épizooties
PASEL :	Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage
PE :	Poste d'Elevage
PPCB :	Péri pneumonie contagieuse bovine
PPR :	Peste des Petits Ruminants
PRSE :	Projet de Restructuration du Secteur Elevage
PVS :	Performance, Vision et Stratégie
RES :	Réseau de Surveillance Epidémiologique des Maladies Animales
RGTA :	Réseau Guinéen de Traction Animale
SPRA :	Service Préfectoral des Ressources Animales
SRAE :	Service Régional d'Animation de l'Elevage
SV :	Services Vétérinaires

REPUBLIQUE DE GUINEE

Mission de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) d'appui à l'Evaluation des Services Vétérinaires de la République de Guinée par l'Outil PVS (Performances, Vision et Stratégie) 1^{er} au 15 Mai 2007

Partie I : Résumé opérationnel

1.1 Introduction

Une mission OIE d'appui technique à l'évaluation des Services vétérinaires (SV) grâce à l'outil PVS, composée du Dr Abdoulaye BOUNA NIANG, Expert de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) en service à la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique à Bamako, Chef de mission et du Dr Hichem BOUZGHAIA, expert accrédité par l'OIE pour les évaluations PVS, a séjourné en Guinée du 1^{er} au 15 mai 2007 suite à la requête formulée par la Direction nationale de l'élevage relevant du ministère chargé de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts.

La Mission a été reçue à son arrivée à Conakry en audience par Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts, son Excellence le Docteur Mahmoud CAMARA, à qui, elle exprime toute sa gratitude et son profond respect, pour sa sollicitude et son appui bienveillants et ses remerciements à l'endroit de ses services.

Au terme de la mission, un aide-mémoire qui résume les conclusions et recommandations préliminaires de la mission a été présenté à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts.

La réunion de clôture présidée par Monsieur le Secrétaire général du ministère et réunissant l'ensemble des cadres a été par la suite tenue, dans la salle de conférence du Département.

1.2 Objectifs, étendue et contexte de l'évaluation.

La Guinée est un pays à vocation agropastorale très marquée où l'élevage constitue une activité économique importante du monde rural où il concerne de très nombreuses familles à près de 30% de la population rurale.

Il participe également au confort psycho-social des populations et contribue fortement à l'amélioration de la production agricole, par le maintien de la fertilité des sols et par la force de travail qu'il constitue.

Mais en dépit de son potentiel significatif, le sous-secteur exploité selon des modes traditionnels est peu intégré aux autres activités agricoles et n'a pas partout en Guinée la productivité souhaitable.

Les Services vétérinaires ont, dans ce contexte, un rôle particulièrement important puisque l'amélioration du statut zoo-sanitaire est une condition du développement des productions animales tant aux plans quantitatifs que qualitatifs.

Cet enjeu fort important explique de la part des autorités guinéennes la demande de collaboration faite à l'OIE afin d'élever le niveau des performances des Services vétérinaires nationaux grâce notamment à leur mise en conformité avec les standards internationaux tels que définis dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres.

C'est l'objectif de cette mission.

Quatre composantes fondamentales des SV ont été étudiées sur la base de l'outil PVS :

- les ressources humaines et financières,
- l'autorité et la capacité techniques,
- l'interaction avec les bénéficiaires,
- la capacité d'accès aux marchés.

1. 3. Synthèse des constats.

1.3.1. Ressources humaines et financières

La Mission a noté l'engagement des personnels rencontrés dans les services et la bonne qualité de leur formation initiale.

Leur répartition globale est bonne et le territoire est correctement couvert. Cependant la formation continue, indispensable au maintien des compétences, ne peut être assurée dans de bonnes conditions en raison du manque de ressource.

Le secteur vétérinaire privé est encore peu développé.

Le secteur de la sécurité sanitaire des aliments n'est pas traité par la DNE ; dans l'hypothèse d'un développement de cette activité, pour assurer la traçabilité complète des produits par exemple, les effectifs ne seraient pas suffisants.

Il convient de souligner que la pyramide des âges observée risque de poser problème à court terme si une politique de recrutement et de gestion des ressources humaines n'est pas mise en œuvre.

En matière d'organisation un travail remarquable a été fait sur la définition des fonctions dans le cadre d'un programme d'assurance de la qualité.

Même partiellement compensée par la compétence des agents, les conditions d'exercice sont difficiles et les moyens en locaux et matériels sont très insuffisants.

La Mission souligne l'excellence du cadre juridique, de l'organisation et de la stabilité de l'administration vétérinaire. La chaîne de commande apparaît notamment exemplaire ce qui lui confère une bonne capacité de coordination et lui permet de conduire avec succès des programmes difficiles comme l'identification des bovins.

Sur le plan financier, la situation est critique. Non seulement le potentiel humain ne peut s'extérioriser pleinement mais certains acquis majeurs, notamment en assurance de la qualité, risquent de se perdre.

Cette situation limite également les capacités techniques, notamment au niveau du laboratoire central qui est directement dépendant de ses approvisionnements.

Le financement des situations de crise ne peut être assuré et la capacité d'investissement et de développement est extrêmement réduite.

En résumé de cette composante, l'administration vétérinaire guinéenne dispose d'un potentiel humain appréciable dont il faut néanmoins prévoir le renouvellement et la formation continue et d'une excellente structure organisationnelle mais qui sont malheureusement desservies par un financement totalement insuffisant.

1.3.2 Autorité et capacité techniques.

L'administration vétérinaire dispose d'un laboratoire central qui malgré la compétence des agents souffre d'un manque de moyen et des locaux mal situés et inadaptés.

Même si certains programmes importants peuvent être menés, la capacité globale de diagnostic est insuffisante.

L'insuffisance des systèmes d'information et la difficulté à traiter les données scientifiques réduisent la capacité à analyser les risques.

Le contrôle aux frontières souffre des mêmes difficultés financières et les postes de contrôles sont très mal équipés. Ils ne sont pas tous fonctionnels et une politique de concentration des moyens pourrait être envisagée.

L'épidémiosurveillance est de fait bien développée grâce à la bonne couverture du terrain par les Services vétérinaires et permet des actions pertinentes (PB, PPCB par exemple). Il en va de même pour la détection précoce des maladies.

La distribution du médicament vétérinaire fait l'objet d'une réglementation mais la capacité de contrôle reste limitée.

Cette composante fondamentale qui bénéficie d'une bonne organisation et de la présence d'agent sur le terrain est également largement limitée par la situation financière.

1.3.3. Interaction avec les bénéficiaires

L'administration vétérinaire, bien implantée sur le terrain et jouissant d'une bonne organisation, maintient une communication satisfaisante avec les éleveurs qui lui permet de remplir ses missions essentielles et de conduire les principaux programmes.

Elle est parfaitement au fait des règles internationales et notamment de celles de l'OIE où elle est bien représentée et où elle assume des responsabilités régionales.

Là aussi, sa participation se trouve limitée non seulement par la faiblesse du financement mais aussi par celle des réseaux de communication trop peu développés.

L'organisme statutaire vétérinaire est bien structuré et fonctionne mais le nombre de vétérinaires privés est encore faible. Le système du mandat sanitaire est en place.

1.3.4. Accès aux marchés

L'Administration vétérinaire a toutes les capacités pour élaborer sa réglementation et la diffuser. Elle reste en revanche limitée dans ses possibilités de la faire complètement appliquer.

Elle délivre des certifications internationales dans certains domaines mais le système n'est pas totalement contrôlé par les Services vétérinaires et la traçabilité n'est pas

complète sur l'ensemble de la chaîne ce qui interdit la compartimentation. Elle est en revanche bien maîtrisée en ce qui concerne le cheptel bovin ce qui permet en particulier le zonage.

1.4. Principales conclusions.

L'administration vétérinaire dispose d'importants atouts que constituent ses ressources humaines et une bonne organisation administrative qui lui permettent de compenser partiellement de graves handicaps.

Le plus important de ceux ci est un niveau de financement inadapté à l'importance des missions.

Il est remarquable de constater que le domaine où la compétence peut s'exprimer sans être trop bridée par les moyens comme l'assurance qualité, l'organisation ou la réglementation, les résultats sont d'un bon niveau.

Il serait important de conserver et développer ce potentiel en lui garantissant un minimum de moyens.

La synthèse des recommandations figure en annexe 1.

Partie II : Plan de l'évaluation

2.1. Introduction sur l'utilisation de l'outil PVS

L'outil PVS (Performance, Vision et Stratégie), a été consacré par tous les pays membres de l'OIE comme l'outil de référence pour l'évaluation de la qualité des Services vétérinaires et l'identification des domaines qui nécessitent des améliorations en faisant appel aux ressources nationales et / ou internationales.

Les SV sont considérés comme un **bien public international** par l'OIE et ses partenaires dont la Banque mondiale.

Il est une modalité d'audit de qualité des Services vétérinaires de portée mondiale qui vise à apprécier **la conformité des SV d'un pays donné, avec les normes internationales, publiées par le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE en ses chapitres 1.3.3 et 1.3.4, portant sur l'évaluation de la qualité des Services vétérinaires.** Il permet en outre, de fournir un cadre et une justification aux gouvernements et aux donateurs, notamment la Banque mondiale, en vue de renforcer les capacités des SV et de faciliter cette mise en conformité avec les normes de l'OIE.

2.2. Objectifs, étendue et contexte de l'évaluation

La Guinée est un pays à vocation agropastorale très marquée. Elle dispose en effet de ressources pastorales abondantes et notamment d'un cheptel bovin important et d'éleveurs aux traditions pastorales très anciennes et jusqu'ici très respectueuses des équilibres entre les écosystèmes et leurs différents modes d'exploitation du cheptel.

L'élevage constitue après l'agriculture la deuxième activité économique du monde rural au niveau duquel il concerne directement 210.000 familles.

Ce sous-secteur procure des revenus à près de 30% de la population rurale et détermine pour une large part leur arrimage à la mouvance des circuits nationaux d'échanges de biens et services.

Sur le plan socio-économique, l'élevage assure une fonction d'épargne et participe largement au confort psycho-social des populations tant urbaines que rurales.

De plus il contribue fortement à l'amélioration de la production agricole, en particulier dans les zones à forte densité de populations où le maintien de la fertilité des sols de même que la réalisation des travaux agricoles et la mobilité rurale sont favorisés année après année, par les animaux de trait dans le cadre d'un programme appuyé par les Pouvoirs publics, mais aussi par des ONG tel que le Réseau Guinéen de Traction Animale (RGTA), basé à Kindia.

Mais en dépit de son potentiel significatif, le sous secteur n'atteint pas encore les niveaux de performances attendus, et qui devraient être à la mesure de son rôle économique et social en particulier dans les régions naturelles de la Basse, de la Moyenne et de la Haute Guinée.

Pour l'essentiel les activités de production continuent d'être menées selon des modes traditionnels.

Elles demeurent en outre peu intégrées aux autres activités du secteur primaire et ne profitent pas assez des synergies potentielles avec ces dernières, même si la marge de progression du sous-secteur de l'Élevage, demeure très forte.

La satisfaction de ces objectifs globaux de développement, nécessite des Services vétérinaires forts pour améliorer notablement le statut zoo-sanitaire du pays, ainsi que le renforcement de la participation du sous-secteur de l'élevage à la formation du PIB du secteur primaire.

Ceci explique en partie le choix fait par les nouvelles autorités en place depuis le mois de mars 2007, de solliciter la collaboration de l'OIE afin d'élever le niveau des performances des Services vétérinaires nationaux grâce à leur mise en conformité avec les standards internationaux tels que définis dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres par l'usage notamment de l'outil PVS.

2.3. Organisation de l'évaluation

2.3.1. Composition de la mission :

Cette mission a été conduite et réalisée par une équipe de deux experts accrédités par l'OIE : le Dr Abdoulaye BOUNA NIANG (chef de mission, en Service à la Représentation de l'OIE pour l'Afrique à Bamako), et le Dr Hichem BOUZGHAIA.

2.3.2. Objectif de la mission :

L'objectif de la mission était de procéder à l'évaluation du niveau de conformité des Services vétérinaires guinéens vis-à-vis des normes de l'OIE, et selon l'Outil PVS.

2.3.3. Description des activités envisagées :

Les différents points décrits ci-dessous ont été abordés selon la démarche PVS. Il s'agit des activités suivantes :

2.3.3.1. Ressources humaines et financières des SV

Il s'est agi dans cette partie d'examiner la durabilité institutionnelle et financière démontrée par le niveau de compétences professionnelles et des ressources financières disponibles.

Dans cette perspective, l'équipe a procédé à l'analyse des compétences critiques suivantes :

- Les compétences professionnelles et techniques du personnel des SV.
- La formation continue.
- L'indépendance technique
- La stabilité des politiques et des programmes
- La capacité de coordination des secteurs et des institutions des SV.
- Le financement.
- Les fonds réservés aux situations d'urgence.
- La capacité d'investissement et de développement.

2.3.3.2. L'autorité et la capacité techniques des SV

Evaluer l'autorité et la capacité techniques permettant aux SV de développer et d'appliquer des mesures sanitaires et des procédures scientifiques à l'appui de ces mesures, à travers l'examen des compétences critiques ci-après :

- Le diagnostic de laboratoire des maladies ;
- L'analyse du risque ;
- La quarantaine et la sécurité aux frontières ;
- L'épidémiosurveillance ;
- La détection précoce et la réponse aux situations d'urgence ;
- Les problèmes émergents ;
- L'innovation technique ;
- Les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.

2.3.3.3. Interaction des SV avec les bénéficiaires

Il s'agit ici, de déterminer la capacité des SV à collaborer avec les bénéficiaires de leurs actions et à les impliquer dans la conduite des programmes et des actions.

Les compétences critiques analysées dans ce cas, ont été les suivantes :

- La communication.
- La consultation des bénéficiaires ;
- La représentation officielle ;
- L'accréditation / l'autorisation/ la délégation ;
- L'Organisme statutaire vétérinaire ;
- L'application de programmes d'action communs.

2.3.3.4. Accès aux marchés

Déterminer l'autorité et la capacité permettant aux Services vétérinaires de fournir le soutien requis pour assurer l'établissement, le développement et le maintien de circuits de commercialisation régionaux et internationaux d'animaux et de produits d'origine animale.

Les compétences critiques évaluées sont les suivantes :

- L'élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires ;
- Le respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires ;
- L'harmonisation internationale ;
- La certification internationale ;
- Les accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires ;
- La traçabilité ;
- La transparence.
- Le zonage ;
- La compartimentation.

2.4 Données demandées et données disponibles

Les deux consultants ont pris contact dès leur arrivée en Guinée, avec l'Administration vétérinaire (Services vétérinaires et les autres services de l'Etat concernés, ayant compétence sur tout le pays relativement à la mise en œuvre des

mesures zoo sanitaires, de sécurité sanitaire des aliments, et des procédures de certification vétérinaire). La mission a été en contact régulier avec la Direction nationale de l'élevage (DNE.) Il faut souligner que la Guinée avait déjà accueilli de nombreuses missions de supervision dans le cadre du Programme Pace Régional de Bamako, entre février 2004 et mars 2006. C'est ainsi qu'il existait déjà à la Représentation régionale à Bamako une base documentaire de la première importance concernant les Services vétérinaires de Guinée. De plus un manuel de qualité des services déconcentrés de l'Élevage de même qu'une Lettre de déclaration d'une politique de Qualité du Directeur de l'Élevage, et les résultats de l'évaluation interne menée entre janvier et juin 2004, avaient été fournis à l'avance au Chef de la mission par la DNE de Guinée.

2.5. Proposition de sélection de sites et visites de sites réalisées

En plus de la capitale Conakry, les visites de terrain se sont étendues aux préfectures de la Basse Guinée ou Guinée Maritime, et de la Moyenne Guinée représentant la quasi-totalité des régions géographiques du pays.

De nombreuses structures liées aux SV ont été comprises dans le programme des visites effectuées à Conakry.

Il en a été de même des services décentralisés des SV, situés dans les localités dûment choisies à Kindia, Mamou, Dalaba, Pita et Labé.

Les visites ont concerné en particulier les structures suivantes :

- Services régionaux d'animation de l'élevage ;
- Services préfectoraux des ressources animales ;
- Postes vétérinaires (sous-préfectures) ;
- Laboratoire de la DNE ;
- Centre d'appui et de facilitation des exportations (CAFEX) au port de Conakry ;
- Poste d'Inspection vétérinaire aux frontières (Port de Conakry) ;
- Abattoirs et marchés à bétail ;
- Institut des sciences et médecine vétérinaire de Dalaba ;
- Cabinets vétérinaires privés
- Autres organisations liées à l'élevage : Comités de défense sanitaire, Groupement féminin laitier, CASC (Cellule d'Appui à la Société Civile), pharmacies vétérinaires.

Les entretiens avec les SV de terrain ont concerné :

- a) Les activités de terrain : clinique, contrôle des maladies, prophylaxies, quarantaine, épidémiosurveillance, les moyens d'intervention, les relations avec les bénéficiaires, l'encadrement de la production, l'appui-conseil, les infrastructures de production et de commercialisation, le médicament vétérinaire et les produits biologiques.
- b) Les activités suivantes ont également été évaluées :
 - Récolte et diffusion des données, la communication et la formation en direction des éleveurs ;
 - Inspection (abattoirs et marchés) ;

- Laboratoire et recherche vétérinaire ;
- Liste des maladies surveillées ;
- Plans de formation du personnel ;
- Organisation et financement des activités des secteurs public et privé.

2.6. Processus de finalisation du rapport, y compris les calendriers pour les consultations, l'édition et l'approbation

- un aide mémoire de fin de mission a été présenté aux autorités guinéennes ;
- un rapport final , visé par le Directeur général de l'OIE, sera présenté aux autorités vétérinaires de Guinée pour commentaires ;
- le rapport définitif sera délivré au délégué national officiel de l'OIE dans les 30 jours après la réception des commentaires. Celui-ci comprendra entre autres :
 - les niveaux actuels de conformation aux standards internationaux,
 - les manquements identifiés,
 - les constats, les commentaires et les recommandations éventuelles.

Partie III - Résultats de l'évaluation

CHAPITRE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Durabilité institutionnelle et financière démontrée par le niveau des ressources professionnelles, techniques et financières disponibles.

Compétences Critiques.

Section I-1 Compétences professionnelles et techniques du personnel des SV

Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications universitaires du personnel occupant des postes relevant des sciences vétérinaires, d'autres disciplines ou de spécialités techniques.

Constat - Stade d'avancement

A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

I.1.2. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central, étatique et provincial.

B. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

I.1.3. La plupart des postes techniques sont régulièrement l'objet d'une supervision effective. La plupart des postes techniques sur le terrain sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.

Argumentaire .

Tous les services déconcentrés de la DNE avaient fait l'objet en mars 2004 puis en octobre 2005 d'une évaluation interne en matière d'organisation, de fonctionnement et de méthode de travail au regard des lignes directrices de l'OIE et des normes de fonctionnement des services d'inspection. Les rapports d'évaluation sont disponibles auprès des SRAE et des SPRA pour consultation.

Le nombre de vétérinaires et autres para-professionnels, ayant des qualifications universitaires, et affectés entièrement ou partiellement aux tâches relevant des missions des Services vétérinaires en Guinée est de l'ordre de 500 (cinq cents), repartis entre plusieurs structures officielles y compris la Direction de la pêche relevant du Ministère de la Pêche. Les vétérinaires privés sont au nombre de 43. La

DNE a élaboré une lettre d'engagement dans une politique de qualité. Elle emploie à elle seule près de 200 vétérinaires.

L'ensemble des postes relevant de la DNE fait l'objet d'une description détaillée incluant les exigences définies en matière de formation initiale, de formation continue, de connaissances techniques et d'expérience. Par ailleurs, tous les postes de l'organigramme de la DNE sont occupés par des cadres sélectionnés suite à une auto-évaluation ayant permis d'identifier leur adéquation avec les missions qui leur sont dévolues.

Il existe une ligne de commande vétérinaire unique allant du niveau central à la base.

La seule exception semble intéresser la Direction de la pêche qui a affecté au poste de certification de ses produits aux frontières, un biologiste et non un vétérinaire. Enfin, la DNE commence à souffrir du vieillissement de son personnel du fait de l'absence de recrutement de jeunes vétérinaires. Il est à cet égard estimé qu'en 2015, 95% des cadres actuels seront à la retraite (65 ans pour les départs à la retraite). La Direction Nationale de l'Elevage (DNE) a engagé la démarche de mise sous assurance qualité en octobre 2005 en commençant par les Services de terrain (SRAE, SPRA et Postes d'élevage (P.E.)), suite à une auto-évaluation en 2004 desdits services. Depuis lors, la démarche qualité a été étendue à l'ensemble des structures de la DNE (Administration Centrale, Services déconcentrés de Conakry et autres services rattachés)

Le laboratoire central de diagnostic vétérinaire est directement rattaché à la DNE. Il fait aussi l'objet d'une évaluation interne régulière de la part des services compétents de la DNE commis à cet effet (division des services vétérinaires) par le DNE lui-même. Notons que l'ensemble des contrôles sanitaires de la chaîne alimentaire n'est pas entièrement sous le contrôle des services vétérinaires. C'est ainsi que le Laboratoire national de contrôle sanitaire des produits alimentaires est sous la tutelle du Ministère du Commerce. Si l'on comprend que les analyses relatives à la qualité substantielle des aliments relèvent de sa compétence, il paraît anormal que les contrôles de la qualité sanitaire échappent à la DNE alors qu'elles constituent un outil de la maîtrise sanitaire qui lui incombe.

Recommandations

- Recruter des jeunes vétérinaires pour les préparer à occuper progressivement tous les postes prioritaires prévus dans l'organigramme de la DNE ;
- Affecter un vétérinaire au poste d'inspection frontalière des produits de la pêche ;
- Doter le LCDV (laboratoire de Contrôle et de diagnostics vétérinaires) de l'autonomie administrative et financière, le responsabiliser et surtout l'équiper, pour les contrôles sanitaires des produits d'origine animale transformés.

Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation révisé annuellement.

Constat - Stade d'avancement.

I.2.2. Les S.V. ont accès à la formation continue (programmes internes et /ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte ni des besoins, ni des nouvelles informations ou connaissances.

Argumentaire

Depuis l'arrêt du financement du PACE en 2006 et des autres projets structurants dont a bénéficié la DNE, la formation s'effectue sur une base irrégulière. Mais la DNE reste toujours chargée en théorie de concevoir la formation de son personnel. Le plan de formation est révisé annuellement. Il existe un dispositif de formation pour les cadres et un deuxième pour les opérateurs (société civile). Elle centralise les besoins puis élabore les plans de formation. La DNE est aussi responsable du suivi, et de l'appui des plans de formation de même que de l'évaluation des agents formés.

Cependant, l'absence de moyens, notamment financiers, a considérablement réduit les possibilités de formation continue ce qui explique la difficulté à disposer d'une liste des programmes de formation comme preuves éventuelles de l'audit de ce chapitre sur la formation continue.

A l'heure actuelle il n'y a aucun budget destiné à cette activité.

Recommandations

- Doter les SV des moyens logistiques, financiers et matériels leur permettant de concevoir et de mettre en œuvre des plans de formation continue, actualisés et appliqués à tout le personnel concerné ;
- Instaurer une collaboration étroite avec l'institut vétérinaire de Dalaba pour orienter les programmes de formation et de recherche prioritaires.

Section I-3 Indépendance technique

Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

Constat - Stade D'avancement.

I.3.2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais celles-ci sont régulièrement modifiées pour se conformer à des considérations non scientifiques.

Argumentaire

Pour les missions de contrôles relatives à la sécurité sanitaire des produits d'origine animale transformés ou ceux de la pêche, il existe un éclatement des responsabilités fondamentales des SV entre différentes entités administratives (ministères du Commerce et de la Pêche) qui sont tout à fait autonomes les unes vis à vis des autres. Cette situation n'est pas en conformité avec les dispositions du Code.

Les Services vétérinaires, faut-il seulement le rappeler, doivent être au cœur du dispositif de prévention et de contrôle des maladies animales y compris celles transmissibles à l'homme.

Ils jouent de ce fait, un rôle majeur de garants de la santé animale et des conséquences de santé publique qui en découlent.

Cette mission essentielle doit être établie dans toute sa plénitude à travers les mandats officiels de certification sanitaire des animaux et des produits animaux. Elle présuppose ainsi l'existence d'une gouvernance et d'une législation appropriées et des dispositifs officiels de contrôle de la qualité. En Guinée, la sécurité sanitaire des produits d'origine animale est mal assurée du fait de la faiblesse des moyens de la DNE et de l'interférence dans le dispositif de contrôles de nombreuses administrations (Municipalités, Ministères, Commerce Pêche, Finances...)

Recommandations

- Etablir un meilleur positionnement de la DNE en rapport avec les enjeux autour des grandes crises sanitaires animales et de santé publique et prévoir une dotation en moyens appropriés.
- Appui de la DNE, dans les activités de gestion et de contrôle de la filière du médicament vétérinaire ;
- Eriger le LCDV en structure indépendante mais rattachée au Ministère chargé de l'Élevage et entretenant des relations formalisées avec les SV

Section I-4 Stabilité des politiques et des programmes

Capacité des SV à appliquer et à gérer des politiques et des programmes à long terme, mesurée d'après la fréquence de réorganisation de la partie publique de ces services.

Constat - Stade d'avancement.

I.4.5. L'organisation de la partie publique des SV reste généralement stable sur des périodes d'au moins 5 ans.

Argumentaire

L'organisation des SV n'a que très peu varié au cours des deux décennies écoulées.

Toutefois, à l'analyse des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des Services Vétérinaires de Guinée, on observe qu'ils sont d'une cohérence et d'une clarté qu'il est très rare de rencontrer dans les autres pays africains membres de l'OIE.

Il existe en effet une ligne de commande unique et directe, entre le niveau central et les agents de terrain (Service régional d'animation de l'élevage, Service préfectoral des ressources animales, Poste d'élevage).

La DNE a pour mission actuellement la définition et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'élevage au terme des dispositions de l'arrêté ministériel n°2005/459/MAEEF/CAB du 25 septembre 2005. Elle exerce une autorité directe sur les structures de terrain chargées de la mise en œuvre de la politique nationale de santé publique vétérinaire et participe par ailleurs dans le cadre des dispositions réglementaires sus citées à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus en milieu rural.

En matière de santé publique vétérinaire, les mécanismes opératoires ont été réactualisés en 1999, au terme d'une démarche participative intéressant l'ensemble des partenaires des SV. De plus, elle tient parfaitement compte des normes de l'OIE, qui est en la matière l'organe de référence de l'OMC et de la Banque mondiale notamment.

Mais l'étendue de ses missions de services publics (dont la DNE, il nous faut le reconnaître, s'acquitte avec une autorité, et une compétence qui forcent l'admiration), sont sans commune mesure avec les moyens humains et matériels dont les S.V. disposent.

Une énumération des difficultés de la DNE dans ses différentes composantes tant centrales que déconcentrées risquerait d'être longue, répétitive, et par conséquent fastidieuse. Une seule phrase pourrait résumer la situation.

La Mission a fait le constat que la DNE ne dispose actuellement d'aucun moyen matériel ou financier significatif pour lui permettre d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions possibles, en dépit de tout l'engagement et le dévouement relevés au sein de ses agents, à tous les échelons de la hiérarchie administrative.

Cette situation inédite est porteuse de menaces très graves pour la santé publique vétérinaire en général et pour la sécurité sanitaire en particulier.

De plus elle ne laisse aucune perspective facilement objectivable vers une augmentation soutenue et durable des produits de l'élevage à l'objectif de sécurité alimentaire à long terme.

La Guinée n'a connu que deux directeurs des Services vétérinaires au cours de ces 15 dernières années.

Recommandations

- la finalisation dans un délai de trois mois après la réception du rapport final de la stratégie sectorielle pour le développement durable du sous-secteur de l'élevage avec l'appui conjoint de la FAO et de l'OIE ;
- la convocation et la tenue dans un délai de six mois d'une table ronde des bailleurs de fonds de l'élevage avec l'appui de la FAO dans le cadre d'un TCP ;
- le recrutement de vétérinaires et de para professionnels vétérinaires :
- l'allocation de financements additionnels pour la conduite des missions de services publics pour mieux associer le secteur privé aux actions de prévention (mandat sanitaire) de même que pour financer éventuellement des compensations aux éleveurs ;
- la conduite des campagnes nationales de vaccinations (par exemple maladie de Newcastle, PPR, ...) ;

Section I-5 Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux SV (secteurs public et privé)

Capacité des SV à coordonner les activités nationales, y compris les programmes de prophylaxie et d'éradication des maladies, les programmes de sécurité sanitaire des aliments et les réponses rapides aux situations d'urgence.

Constat - Stade D'avancement.

I.5.4. Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie au niveau national pour la plupart des activités, et ces mécanismes sont uniformément appliqués sur l'ensemble du pays.

Argumentaire

Par opposition aux missions régaliennes de gestion des filières de production animale jusqu'à l'abattage, la DNE ne dispose sur le terrain d'aucune structure officielle relevant de son autorité directe pour l'accomplissement des contrôles nécessaires à la sécurité sanitaire des aliments (après transformation) et des produits de la pêche.

Enfin le Mandat Sanitaire fonctionne bien, mais de manière encore très limitée. Il pourrait garantir s'il était convenablement appliqué des relations contractuelles de qualité entre la DNE et l'Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée (ONDVG) notamment dans les stratégies de lutte contre les maladies animales et dans la gestion ordonnée de la filière d'importation et de distribution du médicament vétérinaire.

La coordination avec les opérateurs économiques est assurée aux niveaux des SRAE et des SPRAE, sous l'autorité des préfets. Ce même dispositif est étendu aux plans d'urgence.

Recommandations .Les recommandations qui vont suivre sont destinées exclusivement à renforcer le champ d'activité des services vétérinaires, et d'éviter ainsi leur balkanisation et leur affaiblissement. Il s'agira en l'occurrence de :

- Définir et instaurer des mécanismes de coordination à appliquer à toutes les activités relatives à la sécurité sanitaire des aliments issus de l'Elevage et de la Pêche, afin de rectifier les lacunes des SV et de leur gouvernance dans ce domaine.
- Procéder aux ajustements d'ordre législatifs et réglementaires nécessaires, et appuyer l'identification des investissements relatifs à la modernisation de l'organisation et de l'équipement, des services de contrôle de la DNE.
- Les actions à mettre en œuvre à court et à moyen termes doivent concerner en premier lieu la structuration et le renforcement des capacités des SV du pays, associés à leurs partenaires privés.

Section I-6 Financement

Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.

Constat - Stade D'avancement.

I.6.1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, et dépend de ressources attribuées ponctuellement.

Argumentaire

Malgré une richesse en animaux de rente (3 millions de bovins d'une valeur d'environ €1,5 milliard sans compter les autres espèces), aucun financement des activités de la DNE n'a été assuré sur le budget national du mois de janvier au mois de mai 2007.

Recommandations

- Définir et rendre stable un financement sur le budget national pour les missions prioritaires de la DNE
- Elaborer une stratégie de développement du sous secteur de l'élevage à financer par des bailleurs de fonds
- Créer un fonds spécial alimenté à partir de prélèvements sur les importations/exportations d'animaux et de produits d'origine animale ainsi que sur le commerce local de ces produits (taxes d'abattage, taxes de stationnement etc...) au niveau du Trésor public dans un CST (Compte Spécial du Trésor) pour servir à développer des missions de services publics.

Section I-7 Fonds réservés aux situations d'urgence

Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux situations d'urgence.

Constat - Stade D'avancement.

I.7.2. Le financement des situations d'urgence est prévu mais avec des ressources limitées qui sont insuffisantes pour les situations d'urgence prévisibles (y compris les problèmes dus aux maladies émergentes).

Argumentaire

Avec l'arrêt du financement du PACE, l'Etat avait prévu la mise en place d'un fonds pour le financement des opérations d'urgence mais aucun crédit n'avait été mis en place lors du passage de la mission.

Recommandations

- Prévoir une ligne budgétaire pour les situations d'urgence et œuvrer à lui réserver une part du budget national, facilement mobilisable en cas d'épizooties ou de zoonoses graves,
- Définir les mécanismes de financement et de mobilisation de cette ligne en concertation avec les bénéficiaires.

Section I-8 Capacité d'investissement et de développement

Capacité des SV à procéder à des investissements supplémentaires débouchant sur une amélioration durable de leur structure.

Constat - Stade d'avancement.

I.8.1. Il n'existe aucune capacité d'amélioration de la structure ou des opérations des SV.

Argumentaire

Les S.V. disposent d'une dotation budgétaire irrégulière sur le budget ordinaire. Mais cette année en cours, les S.V sont totalement démunis de moyens d'intervention et ne peuvent exécuter qu'un nombre limité d'activités.

Cette situation est valable tout autant pour le niveau central, que pour les Services régionaux d'animation de l'élevage et les services de terrain (SPRA et Postes d'élevage), qui n'avaient reçu aucune dotation budgétaire du gouvernement jusqu'au passage de la mission en mai 2007.

Recommandations

La mission a proposé que des financements soient prévus pour la conduite des actions suivantes :

- la lutte contre les maladies prioritaires du bétail ;
- la conduite d'un Programme de développement des espèces à cycle court en direction des femmes rurales ;
- la prise en charge du mandat sanitaire et l'appui à la privatisation de la médecine vétérinaire ;
- l'amélioration des équipements et infrastructures de base (Secteurs d'élevage, Postes vétérinaires, abattoirs régionaux et départementaux, marchés à bétail) ;
- la mise en œuvre d'un Programme national de renforcement de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

CHAPITRE II - AUTORITÉ ET CAPACITÉ TECHNIQUES

Autorité et capacité permettant aux SV de développer et d'appliquer des mesures sanitaires et des procédures scientifiques à l'appui de ces mesures.

Compétences Critiques.

Section II-1 Diagnostic de laboratoire des maladies

Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont issus, notamment ceux qui ont un impact sur la santé publique.

Constat - Stade d'avancement..

II.1.4. Pour les maladies nouvelles et émergentes dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux et sont en mesure de recueillir et d'expédier des prélèvements à un laboratoire de référence de l'OIE, pouvant fournir un diagnostic correct.

Argumentaire

La DNE a la possibilité d'envoyer des prélèvements à Dakar où dans les laboratoires européens (Padoue ou Pirbright) quand cela est nécessaire..

Un seul laboratoire existe au niveau central. Il partage au demeurant les mêmes locaux que la Direction nationale de l'élevage. Le LCDV comporte les unités de microbiologie (sérologie), de parasitologie et d'épidémiologie et assure la centralisation des prélèvements reçus, du Réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales.

Aucun budget spécifique n'est alloué à ce laboratoire où un déficit important en équipements de base a été constaté et les ouvriers spécialisés bénéficiant de contrats réguliers font défaut pour faire face aux problèmes de maintenance.

Aucune mesure de gestion des prélèvements et des effluents du laboratoire conforme aux normes de l'OIE n'existe.

Le LCDV réalise pour l'essentiel les analyses des prélèvements concernant la PPCB et la PPR et ponctuellement, des diagnostics spécifiques.

Pour la sécurité sanitaire des produits d'origine animale, les stratégies de mise en conformité par rapport aux normes nationales et internationales diffèrent selon qu'il s'agisse de filières d'exportation (pêche, horticulture éventuellement) ou de filières axées sur le marché intérieur (produits d'origine animale).

En ce qui concerne les filières d'exportation, les points d'entrées (ports et aéroports) sont en priorité surveillés aussi bien pour les secteurs publics que privés.

En ce qui concerne les filières dirigées vers le marché intérieur (produits d'origine animale), les contrôles sont plus difficiles à effectuer.

La chaîne causale suit le cheminement suivant : le contrôle sanitaire des aliments est déficient parce que les structures chargées de l'appliquer n'ont pas de moyens adéquats, parce que cela ne constitue pas une priorité budgétaire, laquelle n'en est pas une parce qu'il n'y a pas de pressions suffisantes de la part des consommateurs –citoyens.

Ces derniers ne font pas de pression parce que leur pouvoir d'achat ne leur permet pas d'intégrer la variable sanitaire dans tous leurs modèles de consommation, d'une part, et parce qu'ils ne sont pas informés sur les coûts de la non qualité alimentaire dont ils doivent prendre en charge une partie des coûts sur leurs ressources propres, d'autre part.

Concernant le diagnostic biologique des maladies animales, les dispositifs en place s'articulent autour du Réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales en Guinée (REMGUI) mis en place par le programme PACE, et dont la description sera faite dans un autre chapitre consacré spécialement à l'épidémiosurveillance des maladies animales.

Recommandations

- Doter le LCVD d'un local spécifique et indépendant
- Assurer son équipement conformément à ses missions
- Recruter et former voir recycler le personnel du laboratoire
- Etendre son champ d'intervention pour couvrir toutes les pathologies endémiques et en faire un laboratoire national de référence par le biais de jumelage avec des laboratoires de référence de l'OIE.
- Assurer un financement stable sur le budget national, mais aussi entrevoir des sources de rémunération des diagnostics et autres prestations réalisées sur des conventions avec des partenaires privés.
- Intégrer le LCVD dans un environnement et mettre en place des conventions de recherche-développement avec ses partenaires nationaux (ISMV de Dalaba, véto privés, industriels avicoles, etc...)
- Soutenir la poursuite des activités du REMGUI

Section II-2 Analyse de risque

Autorité et capacité permettant aux SV de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une évaluation scientifique de ces risques.

Constat - Stade d'avancement.

II.2.2. Les SV compilent et gèrent les données, mais ils n'ont pas la capacité nécessaire pour évaluer systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une évaluation scientifique des risques.

Argumentaire

Toutes les décisions prises ne sont pas systématiquement fondées sur une analyse des risques, comprise comme une démarche scientifique rigoureuse, incluant l'identification des dangers, l'appréciation du risque, la gestion du risque et la communication relative au risque. Cette réalité participe à la fois des problèmes organisationnels liés à la structure même de la DNE (moyens matériels et financiers limités), et de la faible fonctionnalité du Service de santé animale du LCDV du fait également de la modicité des moyens financiers disponibles.

Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, l'expertise technique doit être renforcée en particulier au LCDV et les moyens matériels et financiers nécessaires recherchés pour :

- appuyer la programmation, l'exécution, la coordination technique et le suivi des activités des services centraux et de terrain s'occupant des problèmes vétérinaires et les rendre conformes aux standards internationaux ;
- contribuer au renforcement du dispositif national de surveillance des maladies animales, d'alerte et de réaction rapide des SV ;
- appuyer la réactualisation des textes réglementaires en matière de santé publique vétérinaire ;
- proposer les réformes de toute nature susceptibles de consolider et d'améliorer l'efficacité du secteur vétérinaire privé ainsi que des organisations de producteurs.
- Veillez à l'application stricte des objectifs de la déclaration de politique et qualité formulée par le directeur national de l'élevage.

Section II-3 Quarantaine et sécurité aux frontières

Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et d'autres risques liés aux animaux et aux produits d'origine animale.

Constat - Stade d'avancement.

II.3.1 Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour les autres partenaires commerciaux.

Argumentaire

La Guinée compte 72 Postes d'Inspection Frontalières peu fonctionnels, dont seuls 5 sont effectivement fonctionnels. L'absence des moyens financiers, la faiblesse des

infrastructures de base et des moyens logistiques sont à l'origine de ce constat. L'absence de centres de quarantaine et de laboratoires régionaux de diagnostic contribue à aggraver cette situation, malgré l'existence de procédures écrites relatives à la qualité. La Mission n'a pas pu disposer des données fiables sur les mouvements, même si les procédures de contrôles avaient pourtant été bien décrites. L'absence totale de moyens de déplacement pour les postes d'élevage expliquerait cette anomalie en particulier pour l'année en cours marquée par des difficultés socio-politiques et par une totale absence d'un budget de fonctionnement des services décentralisés.

Recommandations

- procéder au renforcement des capacités des agents d'élevage préposés aux contrôles zoo sanitaires dans les postes vétérinaires frontaliers et les doter d'un équipement adéquat.
- la création de laboratoires régionaux dans les zones où le transit du bétail est considérable ;
- aménagement d'infrastructures de production et de commercialisation au niveau des postes frontaliers les plus importants (marchés à bétail, abattoirs, camions frigorifiques).

Section II-4 Épidémiosurveillance

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

Constat - Stade d'avancement.

II.4.4. Les SV sont en mesure de conduire des programmes de surveillance active des populations animales pour détecter les maladies qui ont un impact économique et zoonotique dans le pays. Ils en communiquent systématiquement les résultats.

Argumentaire

La mise en place du Réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales en Guinée (REMGUI) grâce au PARC, a permis de renforcer la capacité de prise en charge des maladies animales (alerte précoce, diagnostic et réaction rapides, base de données).

Le fonctionnement du REMGUI, repose sur une surveillance passive ciblant toutes les maladies et une surveillance active spécifique à certaines maladies (PPCB, fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, fièvre de la vallée du Rift, maladie de Newcastle, grippe aviaire).

Le Laboratoire central de diagnostics vétérinaires (LCDV) participe à la gestion et l'animation du réseau d'épidémiosurveillance. Par ailleurs, au sein de la DNE un service d'information géographique existe.

Les résultats obtenus par le RES au cours de ces dernières années sont remarquables en dépit de la faiblesse des moyens d'intervention des services déconcentrés.

La Guinée est indemne de peste bovine et les autres maladies prioritaires du réseau sont de mieux en mieux contrôlées, car, presque toujours, détectés et les mesures correspondantes opportunément prises avec toute la diligence requise.

Recommandations

- Consolider les acquis du réseau de surveillance des maladies prioritaires
- Poursuite de la formation de tous les acteurs de la surveillance et mise à contribution des vétérinaires privés dans cette épidémiosurveillance
- Octroi à la DNE d'un budget supplémentaire et spécifique à la surveillance épidémiologique
- Fourniture des moyens nécessaires à la surveillance active
- Consolidation des capacités du laboratoire.

Section II-5 *Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence*

Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.

Constat - Stade d'avancement.

II.5.2 : les S.V. disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais il n'ont pas l'appui légal et financier nécessaire pour prendre les mesures appropriées.

Argumentaire

Les services de terrain ont été soumis à une évaluation interne (janvier à juin 2004), en matière d'organisation, de fonctionnement et de méthodes de travail. Un manuel

de qualité a été alors élaboré à cet effet et celui-ci fixe les procédures, mais aussi les pouvoirs et latitudes techniques de tous les agents de base.

L'organisation des éleveurs en CDS et leur encadrement par les CASC dans le cadre du projet PASEL, financé par l'UE, les vétérinaires de libre pratique, de même que les services déconcentrés de la DNE, sont les éléments constitutifs d'un réseau bien structuré et très vaste, de prise en charge des questions de santé animale. Mais il faut cependant souligner que la préparation de plans d'urgence pour la grippe aviaire et la peste bovine n'a pas été relayée par une formation adéquate des acteurs de ces plans d'intervention d'urgence. Le budget nécessaire à ces actions n'est plus disponible depuis la fin du Programme PACE en 2006.

Les moyens de communication d'urgence sont aussi inexistantes et les responsables de la DNE communiquent en cas de besoin grâce au réseau des téléphones cellulaires personnels.

Recommandations

- Renforcer toutes les capacités d'intervention des SV (infrastructures, moyens logistiques et de communication) par un budget adéquat
- Renforcer les capacités du LCDV de la DNE.
- Poursuivre les activités du programme PACE, par un financement approprié.

Section II-6 *Problèmes émergents*

Autorité et capacité permettant aux SV d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur mission et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.

Constat - Stade d'avancement.

II.6.2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.

Argumentaire

L'anticipation dans la prise de mesures vis-à-vis des problèmes émergents nécessite la mise en place de procédures adéquates tant nationales, régionales et qu'internationales. La veille sanitaire nécessite des moyens humains, techniques et financiers appropriés.

Il s'agit en l'occurrence de la formation du personnel, l'adéquation des réglementations, le contrôle du commerce national et international, la mise en place d'une chaîne de froid, la mise en place d'infrastructures d'abattage, de conservation et d'exposition à la vente des produits d'origine animale et enfin des moyens de communication d'urgence. Ces moyens qui existaient grâce à l'appui de certains projets (PRSE, PNSA), il y a une quinzaine d'années ont largement subi à présent les outrages du temps et sont devenus absolument obsolètes.

Recommandations

- Accroître les moyens financiers de la DNE ;
- Elaboration d'un cadre législatif et réglementaire pour mieux contrôler les problèmes émergents ;
- Identification précise, codification et contrôles des circuits de commercialisation, de distribution des animaux et des produits animaux, des médicaments vétérinaires et des intrants d'élevage ;
- Décentralisation du système d'information géographique (SIG) en lui incluant une composante de veille sanitaire.

Section II-7 Innovation technique

Capacité des SV à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).

Constat - Stade d'avancement.

II.7.2. Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.

Argumentaire

Le financement actuel des SV en Guinée, ne facilite pas leur accès aux nouvelles méthodes de prophylaxie des maladies, aux nouveaux types de vaccins et tests de diagnostic, aux technologies applicables à la sécurité sanitaire des aliments ou à la connexion à des réseaux électroniques traitant des informations sanitaires et des urgences alimentaires.

Il existe néanmoins un manuel de qualité élaboré par la DNE, pour l'ensemble de ses services déconcentrés. De plus et grâce à l'appui du projet PASEL financé par l'UE, un service d'information géographique(SIG) et un système d'information sur les

marchés (SIM bétail) sont développés au sein du Service étude et suivi d'évaluation (SESE).

Ce service dispose d'un serveur et d'un local convenable (bénéficiant de la climatisation). Actuellement ce service s'occupe de la gestion des données sur la production, la commercialisation du bétail et la santé animale. L'information recueillie actuellement sur la commercialisation du bétail dans le cadre du SIM se fait au moyen des téléphones portables du personnel de terrain de l'unité du SIM. Ce Service dispose cependant d'un abonnement Internet.

Recommandations

Doter la DNE des moyens nécessaires à :

- La mise en place d'un réseau national informatique (serveur et périphériques et autres moyens de diffusion des informations destinées aux décideurs et aux utilisateurs) ;
- La connexion au Web, au système WAHIS ainsi que la formation continue de cadres et agents ;
- Assurer les moyens d'une bonne application du Manuel de qualité.

Section II-8 *Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire*

Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler les médicaments et les produits biologiques à usage vétérinaire.

Constat - Stade d'avancement.

II.8.2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.

Argumentaire

La Loi réglemente l'exercice de la pharmacie vétérinaire en Guinée en vue de :

- promouvoir la professionnalisation de la pharmacie vétérinaire ;
- déterminer la régulation de l'installation des praticiens en vue de satisfaire de manière appropriée à la demande des éleveurs ;
- définir un cadre juridique adéquat pour la préparation industrielle, la vente et la distribution des médicaments vétérinaires ;

- fixer les conditions d'importation des médicaments vétérinaires et de leur mise sur le marché ;
- préciser les dispositions juridiques de lutte contre la contrebande, les contrefaçons et toutes les pratiques irrégulières utilisées en la matière.
- élaborer la réglementation relative à la pharmacie vétérinaire ;
- organiser le contrôle de qualité des médicaments vétérinaires et des produits biologiques pour le diagnostic, la prévention, et le traitement des maladies animales ;
- préciser les conditions de suivi des dossiers d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires en collaboration avec les services concernés ;
- fixer la composition des dossiers d'autorisation d'exercer en matière de détention et de distribution des médicaments vétérinaires ;
- organiser le contrôle de la distribution et de la prescription des médicaments à usage vétérinaire

La procédure d'acquisition des vaccins contre les maladies prioritaires est déléguée aux vétérinaires privés dans le cadre du mandat sanitaire

Il existe une commission d'AMM qui à ce jour a examiné 201 dossiers.

Une chaîne de commandement est bien établie et peut permettre avec des moyens idoines un contrôle exhaustif du médicament à toutes les étapes.

Les introductions frauduleuses de médicaments vétérinaires sont relativement maîtrisées à l'heure actuelle. On ne rencontre presque jamais de médicaments vétérinaires d'origine douteuse vendus librement dans les marchés, par des personnes sans droits ni titres.

Recommandations

- Donner les moyens d'une application stricte de la Loi,
- Mettre en place les moyens financiers et matériels pour rendre ce contrôle effectif sur le terrain,
- Renforcer le mandat sanitaire,
- Lutter contre les mécanismes d'introduction illicite des médicaments notamment par une meilleure formation des éleveurs sur les risques de l'automédication et la mise en place d'une réglementation plus répressive vis-à-vis du commerce et de l'utilisation des médicaments frauduleux.

CHAPITRE III – INTERACTION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES

Capacité des SV à collaborer avec les bénéficiaires de leurs actions et à les impliquer dans la conduite des programmes et des actions.

Compétences Critiques.

Section III-1 Communication

Capacité des SV à informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité.

Constat - Stade d'avancement.

III.1.3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ils ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.

Argumentaire

La Direction nationale de l'élevage ne disposait pas d'un site Internet opérationnel au moment du passage de la Mission.

Ceci constitue une gêne plutôt sévère à un accès facile à l'information scientifique et technique et à une bonne communication avec les institutions normatives telles que l'OIE, la FAO et l'OMS, notamment.

Pour une bonne stratégie de communication et avec l'appui des projets PAR CET PACE, une Unité de communication avait été mise en place. Mais aujourd'hui ce service souffre d'une déficience en ressources humaines, financières et logistiques. Néanmoins, avec l'appui du PASEL, une consultation extérieure a permis d'esquisser une stratégie de communication institutionnelle et opérationnelle (dont les plans opérationnels restent à élaborer). L'unité en place élabore des plans d'activités et les exécute dans le cadre de ce projet en appui aux partenaires de la DNE.

La forme de communication privilégiée par les Services de la DNE est basée sur la stratégie multimédia pour la sensibilisation, l'éducation et la vulgarisation par des outils de communication produits avec les partenaires.

Cette forme de communication permet par ailleurs la conception ou l'utilisation par les agents techniques lors des visites, des outils indispensables à la gestion d'une relation de proximité avec les éleveurs.

Dans le cadre du mandat Sanitaire, la composante privée des SV assure aussi une fonction de communication avec les bénéficiaires.

Enfin les événements sanitaires importants et les programmes de formations pour les éleveurs sont parfois diffusés sur les radios rurales.

Recommandations

Il y a lieu dès lors d'envisager la prise des mesures suivantes :

- Elaborer au niveau de la DNE, un plan de communication et trouver les moyens de sa mise en œuvre (connexions inter et intranet, bulletins d'informations, séminaires et ateliers, foires et comices, alphabétisation fonctionnelle etc..);
- Il est urgent de doter l'Unité de communication des moyens et du budget nécessaires à son fonctionnement optimal ;
- Ajuster et adapter périodiquement le Manuel de qualité et les stratégies de communication aux nouvelles connaissances techniques et aux nouvelles situations épidémiologiques ;
- Appuyer la composante communication de la cellule d'épidémiosurveillance de la DNE, et soutenir la diffusion régulière d'un bulletin d'informations sur les événements sanitaires importants.

Section III-2 Consultation des bénéficiaires

Capacité des SV à consulter efficacement les bénéficiaires à propos de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.

Constat - Stade d'avancement.

III.2.5. Les SV consultent systématiquement les bénéficiaires et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.

Argumentaire

Ce niveau de performance est particulièrement vrai pour les aspects relatifs à la santé animale.

Les expériences engagées en matière de structuration du milieu des éleveurs ont été nombreuses au cours de la décennie précédente. Elles ont connu des fortunes diverses. C'est le cas en particulier pour les actions qui avaient été menées dans le

cadre du PRSE (Projet de restructuration du secteur élevage), financé par la Banque mondiale au cours des années 90.

Cependant les organisations de producteurs formées dans ce cadre et à l'initiative de l'Administration publique, se sont révélées incapables de porter des initiatives de progrès durables en faveur de sous-secteur de l'élevage.

Dans sa volonté de réduire sensiblement la pauvreté, l'Etat a bénéficié d'un financement de l'UE pour exécuter le Projet d'Appui à l'Élevage (PASEL) dont un volet important s'adresse à la professionnalisation des acteurs privés du sous/secteur Élevage. Une Cellule d'appui à la société civile (CASC) a été mise en place ; elle est chargée d'impulser le développement et d'accélérer l'autonomie des acteurs privés dans le domaine de l'offre de service, de la production, de la commercialisation et de la communication.

La DNE se propose également de favoriser la création d'interprofessions pour une gestion plus équilibrée des différentes filières.

Ces structures interprofessionnelles devront permettre notamment :

- d'améliorer la capacité de négociation des différents producteurs aux différents niveaux des filières de production et de commercialisation ;
- de gérer la qualité des produits ;
- de constituer des services indépendants de formation, d'information, d'analyse et d'expertise ;
- de promouvoir la qualité de la filière.

Cette nouvelle vision de la DNE semble mieux s'adapter au caractère privé voire familial de l'élevage en Guinée.

On observe en effet un regain de vitalité des organisations socioprofessionnelles de l'élevage qui semblent aujourd'hui avoir pris le parti de mieux s'exprimer dans ce nouveau cadre. Les Comités de défense sanitaire travaillent avec les SRAE et les SPRA, pour toutes les questions qui les concernent notamment en matière de Santé Animale et de sécurité sanitaire.

Recommandations

La mission recommande donc :

- De renforcer le développement des actions dirigées vers la protection zoo sanitaire et y placer les CDS en co-maîtrise d'ouvrage ;
- De renforcer la sécurité sanitaire des produits et des aliments d'origine animale et y impliquer l'ONVG.
- De revoir les mécanismes de mise en œuvre de certains projets de développement afin de les adapter aux conditions locales et aux objectifs de santé animale (Projet FIDA à Labé).

La mission souligne au terme des discussions tenues avec l'Ordre que celui-ci, dont l'action était initialement dirigée vers la prévention et la lutte contre les maladies animales, est disposé en partenariat avec d'autres structures associatives à œuvrer à la mise en place de mesures incitatives pour leur transformation progressive en entités solidaires de développement global de l'élevage.

Ceux-ci agiront en particulier au travers d'un mécanisme trivalent :

- un outil institutionnel qui devra structurer leurs relations avec tous les partenaires et qui sera le CGDEL (Contrat Global de Développement de l'Élevage),
- un outil financier qui sera le FIDEL (Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Élevage),
- un outil programmatique qui établit le cadre à l'intérieur duquel le CDS entend engager ces différentes activités avec tous les partenaires.

Il conviendra en outre, de mettre en place des mécanismes de financement privilégiés à partir de lignes de crédits gérés de manière souple et la considération du capital animal des éleveurs comme une garantie suffisante pour l'octroi d'un prêt ou son renouvellement. Ceci peut induire une dynamique de bonne gestion de la santé animale qui sera ainsi redevenue le facteur essentiel à préserver pour bénéficier le cas échéant, d'un prêt bancaire.

La mission a cru devoir décrire (sans en partager le bien fondé), cette nouvelle expérience dans le développement des sv.

Section III-3 *Représentation officielle*

Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.

Constat - Stade d'avancement.

III.3.4. Les SV consultent les bénéficiaires et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.

Argumentaire

La participation de la DNE aux sessions générales de l'OIE et autres réunions de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique est régulière, depuis plusieurs années déjà. Le délégué de la Guinée est aussi le vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Concernant la participation de la DNE, aux autres réunions d'organisations telles que le Codex ou l'OMC, elle est beaucoup plus irrégulière et dépend des sources de financements externes.

Recommandations

Un engagement financier suffisant est indispensable de la part de l'Etat pour garantir au dispositif une représentativité et une crédibilité minimales vis à vis des exigences internationales.

Section III-4 Accréditation/habilitation/délégation

Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agréer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.

Constat - Stade d'avancement.

III.4.3. Le Secteur public des S.V. élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.

Argumentaire

En Guinée, la protection sanitaire du cheptel occupe une place centrale dans les activités des Services vétérinaires. Les SV sont habilités à agréer et à habilitier le secteur privé dans l'exercice d'activités dirigées vers la protection zoo sanitaire grâce au Mandat sanitaire, la pharmacie vétérinaire, surveillance épidémiologique et le contrôle du déplacement des mouvements du bétail. Mais les programmes arrêtés ne sont pas l'objet d'un réexamen systématique.

Il convient toutefois, de noter que, les modalités d'attribution, de contrôle et de rétribution du mandat sanitaire devraient être précisées et renforcées. De plus les politiques d'incitation à l'installation des jeunes vétérinaires dans le secteur privé sont insuffisantes pour donner un caractère attractif à ce type d'activité.

Recommandations

La DNE devrait disposer de moyens suffisants pour intervenir de manière appuyée pour :

- réglementer et assurer l'organisation et le suivi des intervenants privés dans les domaines de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, élargir à cet effet le champ d'activités du mandat sanitaire ;
- poursuivre la formation des auxiliaires d'élevage, et l'encadrement des éleveurs dans les domaines relevant de leur compétence ;

- contrôler les activités des auxiliaires d'élevage.

Section III-5 *Organisme statutaire vétérinaire*

L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires. Son rôle est défini dans le Code terrestre.

Constat - Stade d'avancement.

III.5.4. L'organisme statutaire vétérinaire dispose du cadre légal pour réglementer les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires pour l'ensemble des SV.

Argumentaire

L'Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée (ONDVG) regroupe tous les docteurs vétérinaires exerçant leur profession aussi bien dans les secteurs public que privé.

Il a été créé par l'ordonnance n°023/PRG/SGG du 21 avril 1990, actualisé par la loi L95/046/CTRN du 29 août 1995, portant Code de l'élevage et des produits animaux notamment en son article 116. L'évaluation de l'ONDVG a été faite selon la méthodologie prescrite dans le chapitre 1.3.4 et l'article 1.3.4.12 du Code terrestre. Elle a porté sur les points suivants :

- objectifs et fonctions ;
- bases réglementaires, autonomie et capacités fonctionnelles ;
- composition et représentation des membres ;
- responsabilités et transparence liées au processus de décision ;
- origine et gestion des ressources financières ;
- gestion des programmes de formation initiale et continue destinés aux vétérinaires et aux para- professionnels vétérinaires.

L'Ordre est dirigé par un Conseil de neuf (9) membres dont deux sont nommés par le Ministre en charge de l'élevage. L'Ordre comprend en outre 8 bureaux régionaux et 32 bureaux préfectoraux.

Il existe présentement, 201 docteurs vétérinaires inscrits au Tableau de l'ONDVG, parmi lesquels 43 seulement sont installés dans le secteur privé. Les vétérinaires de

l'administration ne sont pas tous inscrits à l'ONDVG. Dix officines sont agréées par l'Ordre, mais seules 3 sont actuellement fonctionnelles.

L'Ordre est censé jouer un rôle capital notamment en matière d'information et de formation des vétérinaires privés.

Au demeurant les capacités d'intervention de ces derniers restent pour la grande majorité d'entre eux fort limitées faute d'un soutien institutionnel et financier appropriés. Ce qui se traduit par la non participation de l'Organisme statutaire aux représentations internationales et une très faible capacité de communication et de diffusion des informations à ses adhérents et partenaires. L'ONDVG ne dispose ni de siège propre ni d'aucun moyen logistique propre.

Il a malgré cela à son actif de nombreux acquis au cours de la précédente décennie. Les rapports d'activités fournis à la mission lors de son évaluation en attestent largement. Ainsi, la mission a pu vérifier l'existence d'un règlement intérieur et d'un code de déontologie de même que la tenue d'un tableau de l'Ordre.

Cependant, l'absence de mesures incitatives d'accompagnement tant financières qu'institutionnelles, limite considérablement la portée des actions de l'ON en matière de sécurité sanitaire des aliments, de santé et de productions animales notamment.

Recommandations

La prise de mesures susceptibles de hâter l'adoption des textes réglementaires complémentaires à l'article 115 du Code de l'élevage et des autres dispositions réglementaires en vigueur, pour renforcer le rôle de l'Ordre dans la politique de santé publique vétérinaire, dans les stratégies d'augmentation de la compétitivité des filières animales, la lutte contre les épizooties et l'inspection des denrées d'origine animale et halieutique, grâce à l'élargissement du champ d'activités du mandat sanitaire.

Enfin, compte tenu de l'expansion, de la diversité et de l'évolution rapide de l'ensemble du sous-secteur de l'élevage et des problèmes qui en découlent en termes d'équité, de santé animale, de santé publique vétérinaire, et de durabilité des ressources naturelles, des mécanismes d'appui et des rôles spécifiques devraient être dévolus à l'Organisme Statutaire Vétérinaire, pour l'aider à parachever son implantation et son organisation et à renforcer sa participation au développement de l'élevage. Cette recommandation est faite dans le but de souligner toute l'importance de l'Élevage dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et du rôle crucial que doivent y jouer les services vétérinaires.

Section III-6

Application de programmes d'action communs

Capacité des SV et des bénéficiaires à formuler et à mettre en oeuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Constat - Stade d'avancement.

III.6.3. Les SV et leurs bénéficiaires ont mis en place un programme de formation / sensibilisation.

Argumentaire

Les principales régions naturelles de la Guinée présentent des traditions et une vocation pastorale très marquées. De plus l'élevage constitue un pilier important dans la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la pauvreté

Au niveau des SRAEL des concertations avec les CDS se tiennent avec une régularité toute relative. Les ressources dégagées par le PASEL ne suffisent plus à conduire avec un réel succès les programmes communs d'intervention. De plus comme cela a été déjà souligné l'absence de moyens financiers est une contrainte à la mise en œuvre des programmes établis

Recommandations

A présent que le point d'achèvement du PASEL est annoncé, la Mission recommande l'élaboration diligente et la recherche de financement pour un nouveau projet de développement de l'élevage, susceptible de prendre en considération les éléments relatifs à la promotion durable du sous-secteur de l'élevage à savoir :

- développer les investissements structurants dans le domaine de l'Élevage ;
- promouvoir un programme national de protection zoo-sanitaire dirigé contre les maladies prioritaires du cheptel y compris les zoonoses;
- soutenir le renforcement des capacités des communautés pastorales de base, les associations socioprofessionnelles en élevage, les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires du secteur privé ;
- promouvoir des actions visant la facilitation des échanges tant internes qu'externes des animaux d'élevage et leurs productions ;
- améliorer les infrastructures et les moyens d'intervention des Services vétérinaires publics ;
- soutenir l'ONDV de Guinée, pour son implication dans les opérations de prophylaxie collective à travers des formations et des lignes de crédits spécifiques.

CHAPITRE IV - ACCÈS AUX MARCHÉS

Autorité et capacité permettant aux SV de fournir le soutien requis pour assurer l'établissement, le développement et le maintien de circuits de commercialisation régionaux et internationaux d'animaux et de produits d'origine animale.

Compétences Critiques.

Section IV-1 *Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires*

Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et de faire appliquer aux animaux, aux produits d'origine animale et aux processus relevant de leur domaine de compétence les réglementations sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Constat - Stade d'avancement.

<p>IV.1.4. Les SV consultent les bénéficiaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et pour faire appliquer les textes réglementaires afin de répondre aux besoins du pays.</p>

Argumentaire

Les Services Vétérinaires de Guinée adhèrent totalement aux courants d'idées qui fondent sur le plan technique, l'élaboration de textes législatifs et réglementaires conformes aux standards internationaux, notamment ceux exprimés dans le Code de l'OIE en son article 1.3.4.7, relatif aux capacités fonctionnelles et aux bases réglementaires.

Tant au niveau central qu'au niveau déconcentré la DNE possède un personnel de haut niveau capable de concevoir tous les éléments techniques relatifs à des textes réglementaires susceptibles de prendre en charge dans une bonne mesure les objectifs du Code et de l'Accord SPS. Il reste que ces compétences ne sont à l'heure actuelle pas toujours impliquées dans les contrôles sanitaires des produits d'origine animale, transformés et halieutiques. Elles ne disposent pas non plus de l'infrastructure matérielle idoine.

Cependant, la DNE possède d'une bonne base documentaire bien fournie pour appuyer la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'élevage. Mais elle ne possède qu'un accès limité à l'outil informatique.

Recommandations

- Renforcer les capacités des SV (moyens humains, matériels et financiers) pour permettre une application des réglementations répondant aux besoins du commerce international ;
- Appuyer la structuration du milieu professionnel de l'élevage ;
- Assurer l'équipement informatique de la DNE et de ses services déconcentrés ;
- Développer l'outil informatique.

Section IV-2 *Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires*

Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que les bénéficiaires respectent la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, pour les questions relevant de leur domaine de compétence.

Constat - Stade d'avancement.

IV.2.1 Les SV ne disposent d'aucun programme pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les réglementations applicables.

Argumentaire

Les principaux textes législatifs relatifs à la protection zoo-sanitaire, à la santé publique vétérinaire et à la pharmacie vétérinaire existent de même qu'une chaîne de commande unique et directe permettant d'exercer un bon niveau de contrôle de d'application des réglementations nationales et internationales.

Le rôle des Services de base, est également précisé dans un Manuel de qualité .

Les objectifs visés dans ces textes sont les suivants :

- Etablir les conditions d'un bon exercice des activités vétérinaires dans les secteurs public et privé et y faciliter les termes d'un dialogue interactif et fécond.
- Fixer des règles, procédures ou méthodes de contrôle des systèmes de production et de commercialisation dans le domaine de l'élevage en général;

Néanmoins la faiblesse des moyens nécessaires à ces contrôles et l'absence d'Interprofessions par filières empêchent les SV de Guinée d'atteindre les performances requises.

Recommandations

- Favoriser le développement d'Interprofessions par filière et encourager les structures associatives impliquées dans l'élevage bovin laitier notamment à être des pôles d'autorité légitime, pour participer activement au développement économique et social des terroirs d'attaches des éleveurs traditionnels, grâce à la fourniture de produits de qualité et en quantité.
- Renforcer les capacités des groupements à vocation sanitaire, tels que les Comités de défense sanitaire (CDS), pour participer à l'information et la formation des éleveurs, la participation à la réalisation des prophylaxies, la participation à l'identification et à la traçabilité des animaux.
- Renforcer les capacités des producteurs et favoriser l'appui à la gouvernance de leurs structures associatives pour faciliter les négociations avec les partenaires institutionnels, dont l'Etat, pour garantir la qualité des produits et sous-produits animaux.

Section IV-3 Harmonisation internationale

Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales applicables.

Constat - Stade d'avancement.

IV.3.3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales. Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les mesures sanitaires nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ils ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.

Argumentaire

Les Services vétérinaires de Guinée participent régulièrement aux sessions générales de l'OIE. Ils en connaissent donc tout autant le fonctionnement que les normes. L'actuel Chef de la division des Services vétérinaires au sein de la DNE est le vice-président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Ainsi, les agents impliqués dans les travaux de conception du cadre général d'exercice des activités de santé animale, d'hygiène publique et de pharmacie vétérinaires en particulier, sont soucieux d'une harmonisation avec les normes internationales connues, notamment celles de l'OIE.

Mais les services centraux n'ont pas toujours les moyens d'un suivi régulier et en temps réel des évolutions des normes internationales qui leur sont applicables. Ils ne peuvent de ce fait y contribuer activement, faute d'un outil informatique performant.

Cependant l'ensemble des structures tant régionales (SRAE) que préfectorales (SPRA) ont fait l'objet d'une autoévaluation et les profils de postes définis.

Recommandation

- Veillez à l'application du Manuel de qualité, en vue de relever les déficiences et d'améliorer le fonctionnement des Services de base ;
- Demander à l'OIE son appui pour l'harmonisation des textes avec les dispositions contenues dans le Titre 1.4. relatif aux Procédures d'Importation et d'Exportation ;
- Encourager la participation des SV aux réunions du Codex et de l'UA/BIRA.

Section IV-4 Certification internationale

Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.

Constat - Stade d'avancement.

IV.4.3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.

Argumentaire

Les Services Vétérinaires, disposent au niveau central d'un personnel bien formé et suffisamment au fait des procédures de certification telles que définies dans le Chapitre 1.2.2 du Code Terrestre.

Le CAFEX, Centre d'appui aux formalités d'exportation, rassemble au port de Conakry l'ensemble des intervenants dans la certification internationale sanitaire et phytosanitaire. Ce centre relève d'un Bureau de coordination rattaché au ministère chargé du commerce. Par ailleurs, la certification des produits de la pêche est

réalisée par des agents ne relevant pas des SV. Au sein du CAFEX le service de certification et de contrôle des animaux et produits animaux est sous la responsabilité d'un vétérinaire et comporte 12 agents logés dans des locaux totalement incommodes « container » au port de Conakry des SRAE. Les conditions de travail y sont particulièrement difficiles

Les agents sur le terrain n'utilisent guère des méthodes usuellement rencontrées dans les PIF(Postes d'Inspection Frontaliers) des SV publics. Les procédures de certification font appel à des normes établies dans des dispositions réglementaires du ministère du Commerce, elles même établies à partir des règles du Codex ou à partir de normes d'entreprises ou encore des normes ISO.

La Mission a rappelé aux agents rencontrés au CAFEX que le Code de l'OIE établit en outre les conditions de préparation des certificats vétérinaires internationaux, et définit la qualité des vétérinaires certificateurs, de même que les méthodes de la certification électronique.

Recommandations

- Restaurer l'autorité des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale et halieutique ;
- Entreprendre une étude complète du système de certification en vue de sa modernisation et de sa mise en conformité avec les règles internationales visées dans le Code ;
- Doter les Services d'inspections frontaliers notamment ceux du port et de l'aéroport de Conakry des moyens matériels logistiques et financiers pour remplir correctement leurs missions.

Section IV-5 *Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires*

Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en oeuvre et gérer des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

Constat - Stade d'avancement.

IV.5.2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.

Argumentaire

Les SV ne sont en général pas directement impliqués dans ce type de négociations. Ils peuvent même ne pas en être informés au préalable, lorsqu'elles se déroulent sous l'égide du ministère des Affaires étrangères à l'occasion des Grandes commissions mixtes. C'est le plus souvent au niveau du cabinet du ministre que de telles discussions sont organisées. La DNE en est alors informée après coup.

Dans le domaine de la pêche les négociations sont très importantes notamment avec l'Union européenne où d'importants accords sont périodiquement négociés pour ce qui concerne les produits halieutiques. Dans ce cas, l'avis des SV n'est pas recherché lors des travaux préparatoires aux processus de négociations.

Recommandations

Compte tenu de ce qui précède il devra être tenu un juste compte de l'application des mesures suivantes :

- Les Services vétérinaires doivent être associés à la prise de mesures réglementaires dont la base devra reposer sur les dispositions du chapitre 1.3.6. et sur les articles correspondants et qui sont relatives aux lignes directrices pour l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires.
- La DNE devra participer en tant que de besoin aux réunions du Codex à cet effet.

Section IV-6 Traçabilité

Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits.

Constat - Stade d'avancement.

IV.6.2 Les SV peuvent retracer le parcours de certains animaux et produits qui en sont issus

Argumentaire

La Guinée a mis en place depuis 1992 un système d'identification des bovins par tatouage à la face interne de l'oreille droite. Ceci permet une traçabilité de ces animaux et donc une meilleure planification des productions et une meilleure application des fonctions régaliennes intéressant la filière bovine.

Ce système est mis en place grâce à des campagnes de tatouage à l'encre indélébile. Les activités menées sont les suivantes :

- la codification du système de tatouage,

- l'acquisition et la distribution du matériel de tatouage,
- la formation des agents d'élevage. Cette forme d'identification qui constitue un titre de propriété, aide à la réduction des risques de vols de bétail. Elle a connu une adhésion importante des bénéficiaires (éleveurs et autorités nationales) de même que la participation des autorités judiciaires.

Les campagnes de tatouages sont réalisées sur le terrain et les Services Régionaux de l'Élevage sont chargés du premier traitement des données. La DNE compile et synthétisent les résultats. Le système d'identification a été accompagné par une large information notamment par des émissions publiques, des tables rondes, l'édition de magazines ou encore la projection de films en langues nationales ou la distribution d'affiches aux éleveurs.

Ce système intervient dans l'épidémiologie des maladies animales notamment par une traçabilité à l'échelle des troupeaux. A ce titre un système de zonage a pu être conçu et qui repose sur l'usage de cartes de tatouages de couleurs différentes en fonction de l'origine géographique des troupeaux indemnes ou non de PPCB.

Le système national guinéen d'identification du bétail ne s'applique qu'aux seuls bovins. Il a bien marché de 1998 à 2000. Le cadre juridique et le personnel compétent existent. Mais le système bien que performant et ayant reçu l'appui des populations locales risque de s'arrêter si des moyens de soutien financier de cette action ne sont pas trouvés dans les délais les meilleurs.

Recommandations

- Encourager les services responsables de la traçabilité grâce à des moyens appropriés à poursuivre leurs activités et à faire bénéficier les pays de la sous région, de leur grande expérience en matière d'identification du bétail,
- Donner les moyens financiers nécessaires à la pérennisation de ces activités (moyens financiers, matériels et logistiques),
- Favoriser le commerce à partir des produits identifiés,
- Instituer un système pérenne de financement de l'identification faisant appel aux différents bénéficiaires (Administration, éleveurs, commerçants de bétail...)
- Faire appuyer et surtout valoriser ce système d'identification par l'OIE, afin qu'il serve dans les pays africains de base à la bonne gestion des prophylaxies.

Section IV-7 Transparence

Autorité et capacité permettant aux SV de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.

Constat - Stade d'avancement.

IV.7.3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.

Argumentaire

La DNE participe aux sessions générales de l'OIE ainsi qu'à toutes les réunions de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique dont la Guinée assure la vice-présidence. Tous les documents qui en attestent ont été rendus disponibles par la DNE à la mission. Par ailleurs, tous les documents de mise sous assurance qualité des différents postes fonctionnels de la DNE sont publiés sur le site web de la représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique.

En matière de notification, la DNE ne disposait pas d'électricité au moment du passage de la mission, des mesures idoines étaient en voie d'être prises, pour conjurer ces avatars.

En attendant cela, d'autres dispositions avaient été envisagées pour la notification à l'OIE.

Recommandations

Assurer une connexion inter et intranet pour assurer une bonne liaison avec le Système WAHIS de l'OIE.

Section IV-8 Zonage

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

Constat - Stade d'avancement.

IV.8.4. Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.

Argumentaire

La Mission a constaté l'existence d'une zone indemne de PPCB séparé d'une zone non indemne par un cordon sanitaire où les contrôles sont effectifs et sans relâche. Le contrôle des mouvements des animaux d'élevage et du bétail de commerce entre ces zones est en place et les mesures nécessaires de refoulement ou d'abattage des animaux provenant des zones non indemnes sont réalisés. La Guinée a par ailleurs obtenu le statut de pays indemne de Peste bovine.

Toutes les compétences et l'autorité nécessaires à un zonage sont en place. Mais les moyens financiers et logistiques éventuellement nécessaires font défaut.

Recommandations

La mission recommande :

- D'appuyer la Guinée dans ces efforts de zonage pour la PPCB et étendre ce dispositif à d'autres pathologies prioritaires afin de mieux les contrôler
- D'améliorer les niveaux budgétaires alloués à ces fonctions en raison des retombées économiques possibles, au regard des perspectives de développement du commerce international notamment à partir des animaux trypanotolérants (bovin N'dama et mouton et chèvre Djallonké).

Section IV-9 Compartimentation

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

Constat - Stade d'avancement.

IV.9.2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.

Argumentaire

Le mode d'élevage extensif, l'absence de circuits de commercialisation sur des marchés rémunérateurs bien établis et de groupements interprofessionnels fonctionnels ne permettent à l'heure actuelle pas d'envisager des compartimentations de certaines filières. Cependant, la traçabilité induite par l'identification et le zonage pour la PPCB sont des expériences particulièrement importantes à suivre.

Recommandations

- Stabiliser les systèmes de production et de commercialisation,
- Améliorer les niveaux de production par la lutte contre les maladies prioritaires,
- Favoriser l'implication des SV privés dans le cadre du mandat sanitaire,
- Veiller au contrôle rigoureux du médicament vétérinaire et des intrants à l'élevage,
- Promouvoir un système d'élevage extensif amélioré, utilisant des intrants modernes.

Partie IV : Conclusions

La Mission a noté l'importance des efforts déjà accomplis par les S.V.

Elle souligne la nécessité de conforter la dynamique actuelle et de renforcer la capacité des SV, par un financement à la mesure des enjeux de développement du moment.

Elle rappelle que la résolution de l'OIE, adoptée à l'unanimité de ses membres et validée par tous ses partenaires au premier rang desquels se trouve la Banque mondiale, fait des Services vétérinaires un « Bien Public International ».

Par conséquent, la bonne Gouvernance technique des missions régaliennes, relevant de leur domaine de compétence doit reposer sur une législation appropriée et des moyens adéquats.

La Mission souhaiterait enfin, exprimer sa profonde gratitude à toutes les autorités guinéennes rencontrées.

Elle a été reçue à son arrivée à Conakry en audience par Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts, son Excellence le Docteur Mahmoud CAMARA, à qui, elle exprime toute sa gratitude et son profond respect, pour sa sollicitude et son appui bienveillants.

Elle remercie également Monsieur le Secrétaire Général du Ministère pour sa bonne disponibilité, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs et en particulier Messieurs le Directeur National de l'Elevage (DNE) le Docteur Sény MANE, son Adjoint le Docteur Sory KEITA, le Dr Daouda BANGOURA, Délégué de la Guinée auprès de l'OIE et Chef de la Division des Services Vétérinaires et l'ensemble du personnel de la DNE pour la qualité de leur accueil et la bonne organisation de la mission.

Elle souhaiterait enfin confondre dans la même considération respectueuse et fraternelle, l'ensemble des cadres de la DNE, de ceux des ministères du commerce, de la pêche et de l'aquaculture et de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, ainsi que tous les membres de l'Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée et les représentants des organisations d'éleveurs.

La mission remercie enfin toutes les Autorités guinéennes ainsi que les représentants des partenaires au développement rencontrés, pour leur assistance et leur coopération qui ont permis le bon déroulement de la mission.

Elle exprime par ailleurs sa solidarité confraternelle au personnel de la DNE de Guinée pour sa bonne disponibilité.

Au terme de la Mission, un aide-mémoire qui résume les conclusions et recommandations préliminaires de la mission a été présenté à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

Annexe 1.- Compilation des Recommandations Générales

Section I-1 Compétences professionnelles et techniques du personnel des SV

- Recruter des jeunes vétérinaires pour occuper progressivement tous les postes prioritaires prévus dans l'organigramme de la DNE ;
- Affecter un vétérinaire au poste d'inspection frontalière des produits de la pêche ;
- Doter le LCDV (laboratoire de Contrôle et de diagnostics vétérinaires) de l'autonomie administrative et financière, le responsabiliser et surtout l'équiper, pour les contrôles sanitaires des produits d'origine animale transformés.

Section I-2 Formation continue

- Doter les SV des moyens logistiques, financiers et matériels leur permettant de concevoir et de mettre en œuvre des plans de formation continue, actualisés et appliqués à tout le personnel concerné ;
- Instaurer une collaboration étroite avec l'institut vétérinaire de Dalaba pour
- orienter les programmes de formation et de recherche prioritaires.

Section I-3 Indépendance technique

- Etablir un meilleur positionnement de la DNE en rapport avec les enjeux autour des grandes crises sanitaires animales et de santé publique et prévoir une dotation en moyens appropriés.
- Appui de la DNE, dans les activités de gestion et de contrôle de la filière du médicament vétérinaire ;
- Eriger le LCDV en structure indépendante mais rattachée au Ministère chargé de l'Élevage et entretenant des relations formalisées avec les SV.

Section I-4 Stabilité des politiques et des programmes(proposition faite par la DNE,mais que la mission trouve légitime)

- la finalisation dans un délai de trois mois après la réception du rapport final de la stratégie sectorielle pour le développement durable du sous-secteur de l'élevage avec l'appui conjoint de la FAO et de l'OIE ;
- la convocation et la tenue dans un délai de six mois d'une table ronde des bailleurs de fonds de l'élevage avec l'appui de la FAO dans le cadre d'un TCP ;
- le recrutement de vétérinaires et de para professionnels vétérinaires ;
- l'allocation de financements additionnels pour la conduite des missions de services publics pour mieux associer le secteur privé aux actions de prévention (mandat sanitaire) de même que pour financer éventuellement des compensations aux éleveurs ;

- la conduite des campagnes nationales de vaccinations (par exemple maladie de Newcastle, PPR, ...) ;

Section I-5 Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux SV (secteurs public et privé)

- Définir et instaurer des mécanismes de coordination à appliquer à toutes les activités relatives à la sécurité sanitaire des aliments issus de l'Élevage et de la Pêche, afin de rectifier les lacunes des SV et de leur gouvernance dans ce domaine.
- Procéder aux ajustements d'ordre législatifs et réglementaires nécessaires, et appuyer l'identification des investissements relatifs à la modernisation de l'organisation et de l'équipement, des services de contrôle de la DNE.
- Les actions à mettre en œuvre à court et à moyen termes doivent concerner en premier lieu la structuration et le renforcement des capacités des SV du pays, associés à leurs partenaires privés.

Section I-6 Financement

- Définir et rendre stable un financement sur le budget national pour les missions prioritaires de la DNE
- Elaborer une stratégie de développement du sous secteur de l'élevage à financer par des bailleurs de fonds
- Créer un fonds spécial alimenté à partir de prélèvements sur les importations/exportations d'animaux et de produits d'origine animale au niveau du Trésor public dans un CST (Compte Spécial du Trésor) pour servir à développer des missions de services publics.

Section I-7 Fonds réservés aux situations d'urgence

- Prévoir une ligne budgétaire pour les situations d'urgence et œuvrer à lui réserver une part du budget national, facilement mobilisable en cas d'épizooties ou de zoonoses graves,
- Définir les mécanismes de financement et de mobilisation de cette ligne en concertation avec les bénéficiaires.

Section I-8 Capacité d'investissement et de développement

La mission a proposé que des financements soient prévus pour la conduite des actions suivantes :

- la lutte contre les maladies prioritaires du bétail ;
- la conduite d'un Programme de développement des espèces à cycle court en direction des femmes rurales ;
- la prise en charge du mandat sanitaire et de surveillance ainsi que l'appui à la privatisation de la médecine vétérinaire ;

- l'amélioration des équipements et infrastructures de base (Secteurs d'élevage, Postes vétérinaires, abattoirs régionaux et départementaux, marchés à bétail) ;
- la mise en œuvre d'un Programme national de renforcement de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

Section II-1 *Diagnostic de laboratoire des maladies*

- Doter le LCVD d'un local spécifique et indépendant
- Assurer son équipement conformément à ses missions
- Recruter et former voir recycler le personnel du laboratoire
- Etendre son champ d'intervention pour couvrir toutes les pathologies endémiques et en faire un laboratoire national de référence par le biais de jumelage avec des laboratoires de référence de l'OIE.
- Assurer un financement stable sur le budget national, mais aussi entrevoir des sources de rémunération des diagnostics et autres prestations réalisées sur des conventions avec des partenaires privés.
- Intégrer le LCVD dans un environnement scientifique pour mettre en place des conventions de recherche-développement avec ses partenaires nationaux (ISMV de Dalaba, véto privés, industriels avicoles, etc...)
- Soutenir la poursuite des activités du REMAGUI

Section II-2 *Analyse de risque*

Compte tenu de ce qui précède, l'expertise technique doit être renforcé en particulier au LCDV et les moyens matériels et financiers nécessaires recherchés pour :

- appuyer la programmation, l'exécution, la coordination technique et le suivi des activités des services centraux et de terrain s'occupant des problèmes vétérinaires et les rendre conformes aux standards internationaux ;
- contribuer au renforcement du dispositif national de surveillance des maladies animales, d'alerte et de réaction rapide des SV ;
- appuyer la réactualisation des textes réglementaires en matière de santé publique vétérinaire ;
- proposer les réformes de toute nature susceptibles de consolider et d'améliorer l'efficacité du secteur vétérinaire privé ainsi que des organisations de producteurs.
- Veiller à l'application stricte des objectifs de la déclaration de politique et qualité formulée par le directeur national de l'élevage.

Section II-3 *Quarantaine et sécurité aux frontières*

- procéder au renforcement des capacités des agents d'élevage préposés aux contrôles zoo sanitaires dans les postes vétérinaires frontaliers et les doter d'un équipement adéquat.

- la création de laboratoires régionaux dans les zones où le transit du bétail est considérable ;
- aménagement d'infrastructures de production et de commercialisation au niveau des postes frontaliers les plus importants (marchés à bétail, abattoirs, camions frigorifiques).

Section II-4 *Épidémiosurveillance*

- Consolider les acquis du réseau de surveillance des maladies prioritaires
- Formation de tous les acteurs de la surveillance et mise à contribution des vétérinaires privés dans cette épidémiosurveillance
- Octroi à la DNE d'un budget supplémentaire et spécifique à la surveillance épidémiologique
- Fourniture des moyens nécessaires à la surveillance active
- Consolidation des capacités du laboratoire.

Section II-5 *Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence*

- Renforcer toutes les capacités d'intervention des SV (infrastructures, moyens logistiques et de communication) par un budget adéquat
- Renforcer les capacités du LCDV de la DNE.
- Poursuivre les activités du programme PACE, par un financement approprié.
- Accroître les moyens financiers de la DNE ;
- Elaboration d'un cadre législatif et réglementaire pour mieux contrôler les problèmes émergents ;
- Identification précise, codification et contrôles des circuits de commercialisation, de distribution des animaux et des produits animaux, des médicaments vétérinaires et des intrants d'élevage ;
- Décentralisation du système d'information géographique (SIG) en lui incluant une composante de veille sanitaire.

Section II-7 *Innovation technique*

Doter la DNE des moyens nécessaires à :

- La mise en place d'un réseau national informatique (serveur et périphériques et autres moyens de diffusion des informations destinées aux décideurs et aux utilisateurs) ;
- La connexion au Web, au système WAHIS ainsi que la formation continue de cadres et agents ;
- Assurer les moyens d'une bonne application du Manuel de qualité.

Section II-8 *Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire*

- Donner les moyens d'une application stricte de la Loi,

- Mettre en place les moyens financiers et matériels pour rendre ce contrôle effectif sur le terrain,
- Renforcer le mandat sanitaire,
- Lutter contre les mécanismes d'introduction illicite des médicaments notamment par une meilleure formation des éleveurs sur les risques de l'automédication et la mise en place d'une réglementation plus répressive vis-à-vis du commerce et de l'utilisation des médicaments frauduleux

Section III-1 Communication

- Elaborer au niveau de la DNE, un plan de communication et trouver les moyens de sa mise en œuvre (connexions inter et intranet, bulletins d'informations, séminaires et ateliers, foires et comices, alphabétisation fonctionnelle etc.);
- Il est urgent de doter l'Unité de communication des moyens et du budget nécessaires à son fonctionnement optimal ;
- Ajuster et adapter périodiquement le Manuel de qualité et les stratégies de communication aux nouvelles connaissances techniques et aux nouvelles situations épidémiologiques ;
- Appuyer la composante communication de la cellule d'épidémiosurveillance de la DNE, et soutenir la diffusion régulière d'un bulletin d'informations sur les événements sanitaires importants.

Section III-2 Consultation des bénéficiaires

La mission recommande :

- De renforcer le développement des actions dirigées vers la protection zoo sanitaire et y placer les CDS en co-maîtrise d'ouvrage ;
- De renforcer la sécurité sanitaire des produits et des aliments d'origine animale et y impliquer l'ONVG.
- De revoir les mécanismes de mise en œuvre de certains projets de développement afin de les adapter aux conditions locales et aux objectifs de santé animale (Projet FIDA à Labé).
- La mission recommande enfin, concernant en particulier les CDS dont l'action était initialement dirigée vers la prévention et la lutte contre les maladies animales, la mise en place de mesures incitatives pour leur transformation progressive en entités solidaires de développement global de l'élevage.

Ceux-ci agiront en particulier au travers d'un mécanisme trivalent :

- un outil institutionnel qui devra structurer leurs relations avec tous les partenaires et qui sera le CGDEL (Contrat Global de Développement de l'Élevage),
- un outil financier qui sera le FIDEL (Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Élevage),
- un outil programmatique qui établit le cadre à l'intérieur duquel le CDS entend engager ces différentes activités avec tous les partenaires.

Il conviendra en outre, de mettre en place des mécanismes de financement privilégiés à partir de lignes de crédits gérés de manière souple et la considération du capital animal des éleveurs comme une garantie suffisante pour l'octroi d'un prêt ou son renouvellement. Ceci peut induire une dynamique de bonne gestion de la santé animale qui sera ainsi redevenue le facteur essentiel à préserver pour bénéficier le cas échéant, d'un prêt bancaire.

Section III-3 Représentation officielle

Un engagement financier suffisant est indispensable de la part de l'Etat pour garantir au dispositif une représentativité et une crédibilité minimales vis à vis des exigences internationales.

Section III-4 Accréditation/habilitation/délégation

La DNE devrait disposer de moyens suffisants pour intervenir de manière appuyée pour :

- réglementer et assurer l'organisation et le suivi des intervenants privés dans les domaines de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, élargir à cet effet le champ d'activités du mandat sanitaire ;
- exécuter la formation des auxiliaires d'élevage, et l'encadrement des éleveurs dans les domaines relevant de sa compétence ;
- contrôler les activités des auxiliaires d'élevage.

Section III-5 Organisme statutaire vétérinaire

- La prise de mesures susceptibles de hâter l'adoption des textes réglementaires complémentaires à l'article 115 du Code de l'élevage et des autres dispositions réglementaires en vigueur, pour renforcer le rôle de l'Ordre dans la politique de santé publique vétérinaire, dans les stratégies d'augmentation de la compétitivité des filières animales, la lutte contre les épizooties et l'inspection des denrées d'origine animale et halieutique, grâce à l'élargissement du champ d'activités du mandat sanitaire.
- Enfin, compte tenu de l'expansion, de la diversité et de l'évolution rapide de l'ensemble du sous-secteur de l'élevage et des problèmes qui en découlent en termes d'équité, de santé animale, de santé publique vétérinaire, et de durabilité des ressources naturelles, des mécanismes d'appui et des rôles spécifiques devraient être dévolus à l'Organisme Statutaire Vétérinaire, pour l'aider à parachever son implantation et son organisation et à renforcer sa participation au développement de l'élevage. L'inscription d'une ligne budgétaire spécifique pour soutenir les activités de l'ONDVG dans son fonctionnement et dans les activités suivantes : le mandat sanitaire ; la participation des vétérinaires privés à la lutte contre les épizooties, la santé publique vétérinaire, l'identification du cheptel et l'amélioration génétique du bétail laitier.

Section III-6 Application de programmes d'action communs

- A présent que le point d'achèvement du PASEL est annoncé, la Mission recommande l'élaboration diligente et la recherche de financement pour un nouveau projet de développement de l'élevage, susceptible de prendre en

considération les éléments relatifs à la promotion durable du sous-secteur de l'élevage à savoir :

- développer les investissements structurants dans le domaine de l'Elevage ;
- promouvoir un programme national de protection zoo-sanitaire dirigé contre les maladies prioritaires du cheptel ;
- soutenir le renforcement des capacités des communautés pastorales de base, les associations socioprofessionnelles en élevage, les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires du secteur privé ;
- promouvoir des actions visant la facilitation des échanges tant internes qu'externes des animaux d'élevage et leurs productions ;
- améliorer les infrastructures et les moyens d'intervention des Services vétérinaires publics ;
- soutenir l'ONDV de Guinée, pour son implication dans les opérations de prophylaxie collective à travers des formations et des lignes de crédits spécifiques.

Section IV-1 *Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires*

- Renforcer les capacités des SV (moyens humains, matériels et financiers) pour permettre une application des réglementations répondant aux besoins du commerce international ;
- Appuyer la structuration du milieu professionnel de l'élevage ;
- Assurer l'équipement informatique de la DNE et de ses services déconcentrés ;
- Développer l'outil informatique.

Section IV-2 *Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires*

- Favoriser le développement d'Interprofessions par filière et encourager les structures associatives impliquées dans l'élevage bovin laitier notamment à être des pôles d'autorité légitime, pour participer activement au développement économique et social des terroirs d'attaches des éleveurs traditionnels, grâce à la fourniture de produits de qualité et en quantité.
- Renforcer les capacités des groupements à vocation sanitaire, tels que les Comités de défense sanitaire (CDS), pour participer à l'information et la formation des éleveurs, la participation à la réalisation des prophylaxies, la participation à l'identification et à la traçabilité des animaux.
- Renforcer les capacités des producteurs et favoriser l'appui à la gouvernance de leurs structures associatives pour faciliter les négociations avec les partenaires institutionnels, dont l'Etat, pour garantir la qualité des produits et sous-produits animaux.

Section IV-3 *Harmonisation internationale*

- Veiller à l'application du Manuel de qualité, en vue de relever les déficiences et d'améliorer le fonctionnement des Services de base ;
- Demander à l'OIE son appui pour l'harmonisation des textes avec les dispositions contenues dans le Titre 1.4. relatif aux Procédures d'Importation et d'Exportation ;
- Encourager la participation des SV aux réunions du Codex et de l'UA/BIRA.

Section IV-4 *Certification internationale*

- Restaurer l'autorité des SV pour la certification de tous les animaux et produits d'origine animale et halieutique ;
- Entreprendre une étude complète du système de certification en vue de sa modernisation et de sa mise en conformité avec les règles internationales visées dans le Code ;
- Doter les Services d'inspections frontaliers notamment ceux du port de Conakry des moyens matériels logistiques et financiers pour remplir correctement leurs missions.

Section IV-5 *Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires*

- Les Services vétérinaires devraient être associés à la prise de mesures réglementaires dont la base devra reposer sur les dispositions du chapitre 1.3.6. et sur les articles correspondants et qui sont relatives aux lignes directrices pour l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires.
- La DNE devra participer en tant que de besoin aux réunions du Codex à cet effet.

Section IV-6 *Traçabilité*

- Encourager les services responsables de la traçabilité grâce à des moyens appropriés à poursuivre leurs activités et à faire bénéficier les pays de la sous région, de leur grande expérience en matière d'identification du bétail,
- Donner les moyens financiers nécessaires à la pérennisation de ces activités (moyens financiers, matériels et logistiques),
- Favoriser le commerce à partir des produits identifiés,
- Instituer un système pérenne de financement de l'identification faisant appel aux différents bénéficiaires (Administration, éleveurs, commerçants de bétail...)
- Faire appuyer et surtout valoriser ce système d'identification par l'OIE, afin qu'il serve dans les pays africains de base à la bonne gestion des prophylaxies.

Section IV-7 *Transparence*

- Assurer une connexion inter et intranet pour assurer une bonne liaison avec le Système WAHIS de l'OIE.

Section IV-8 Zonage

La mission recommande :

- D'appuyer la Guinée dans ces efforts de zonage pour la PPCB et étendre ce dispositif à d'autres pathologies prioritaires afin de mieux les contrôler
- D'améliorer les niveaux budgétaires alloués à ces fonctions en raison des retombées économiques possibles, au regard des perspectives de développement du commerce international notamment à partir des animaux trypanotolérants (bovin N'dama et mouton et chèvre Djallonké).

Section IV-9 Compartimentation

- Stabiliser les systèmes de production et de commercialisation,
- Améliorer les niveaux de production par la lutte contre les maladies prioritaires,
- Favoriser l'implication des SV privés dans le cadre du mandat sanitaire,
- Veiller au contrôle rigoureux du médicament vétérinaire et des intrants à l'élevage,
- Promouvoir un système d'élevage extensif amélioré, utilisant des intrants modernes.

Annexe 2.

AIDE MEMOIRE AU MINISTRE CHARGE DE L'ELEVAGE

Les points qui y ont été évoqués sont les suivants :

I.1 L'amélioration du cadre institutionnel

Cet axe stratégique est déjà contenu dans le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et dans la nouvelle LPDA (lettre de Politique de Développement Agricole), élaborés par le Gouvernement guinéen, en relation avec les Bailleurs de fonds (Banque Mondiale). Il figure également en bonne place dans les Plans d'actions établis en Mai 2007 et dont la réalisation est en cours. Il poursuit les objectifs suivants :

- assurer que les fonctions régaliennes d'orientation politique et de contrôle de l'Etat sont régulièrement exercées;
- créer les conditions favorables pour que les missions de services publics que l'Etat ne peut déléguer au secteur privé soient correctement assurées ;
- faire que les organisations rurales professionnelles et interprofessionnelles constituent la clé de voûte du développement rural ;
- promouvoir le partenariat sur des bases contractuelles avec les ONG et les prestataires de services dans l'appui technique, l'animation, la formation, la vulgarisation et l'organisation des éleveurs en vue de renforcer leurs initiatives et leurs participations aux activités socio-économiques de base.

En résumé cet axe stratégique contenu dans les plans d'actions, semble annoncer, d'une part, le nouveau rôle de l'Etat, du secteur associatif, et du secteur privé, (organisations professionnelles, prestataires de services, ONG,) et d'autre part les nouvelles relations de partenariat entre les différents acteurs.

Selon la Mission, Cette nouvelle politique de l'Elevage qui reconnaît explicitement des services vétérinaires forts pour la prise en charge convenable des missions de services publics (santé animale et santé publique vétérinaire) de même que l'existence de groupements socioprofessionnels d'éleveurs placés en co-maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des politiques de santé animale, est conforme aux orientations de l'OIE.

I.2. La Direction Nationale de l'Elevage

A l'analyse des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des Services Vétérinaires de Guinée, on observe qu'ils sont d'une cohérence et d'une clarté certaines.

Il existe en effet une ligne de commande unique et directe, entre le niveau central et les agents de terrain (Service Régional d'Animation de l'Elevage, Service Préfectoral des Ressources Animales, Poste d'Elevage).

La DNE a pour mission actuellement la définition et la mise en œuvre de la Politique nationale en matière d'élevage au terme des dispositions de l'Arrêté Ministériel n°2005/459/MAEEF/CAB du 25 septembre 2005. Elle exerce une autorité directe sur les structures de terrains chargées de la mise en œuvre de la Politique nationale de Santé animale et de Santé Publique Vétérinaire. Elle participe par ailleurs dans le cadre des dispositions réglementaires suscitées à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus en milieu rural.

En matière de santé publique vétérinaire, les mécanismes opératoires ont été établis au terme d'une démarche participative intéressant l'ensemble des partenaires des SV.

Mais la Mission a fait le constat que l'étendue des missions de services publics de la DNE sont sans commune mesure avec les moyens humains et matériels dont elle dispose.

Une énumération des difficultés de la DNE dans ses différentes composantes tant centrales que déconcentrées risquerait d'être longue, répétitive, et par conséquent fastidieuse. Une seule phrase pourrait résumer la situation.

La Mission a par ailleurs fait le constat que la DNE **ne dispose actuellement d'aucun moyen matériel ou financier significatif pour lui permettre d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions possibles, en dépit de tout l'engagement et le dévouement relevés au sein de ses agents, à tous les échelons de la hiérarchie administrative.**

La Mission estime in fine que cette situation inédite est porteuse de menaces très graves pour la santé publique vétérinaire en général et pour la sécurité sanitaire en particulier.

De plus elle ne laisse aucune perspective à moyen et long termes d'une augmentation soutenue et durable des produits de l'élevage à l'objectif de sécurité alimentaire.

I.3. L'Organe Statutaire Vétérinaire: L'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée

L'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée (ONDVG) regroupe tous les Docteurs Vétérinaires exerçant leur profession aussi bien dans le secteur public que privé.

Il a été créé par l'Ordonnance n°023/PRG/SGG du 21 avril 1990, actualisée par la Loi L95/046/CTR du 29 août 1995, portant Code de l'Elevage et des produits animaux notamment en son Article 116. Ses missions légales essentielles, concernent la co-maîtrise d'ouvrage dans les stratégies de prévention contre les maladies animales y compris les zoonoses grâce au mandat sanitaire, au contrôle des activités liées à la pharmacie vétérinaire, à la formation des auxiliaires d'élevage, aux conditions d'exercice de la Médecine vétérinaire privée.

L'Ordre est dirigé par un Conseil de neuf (9) membres dont deux sont nommés par le Ministre en charge de l'Elevage et les 7 (sept) autres élus par une assemblée Générale Statutaire regroupant tous les Docteurs Vétérinaires.

Il existe présentement, 201 Docteurs vétérinaires inscrits au Tableau de l'ONDVG, parmi lesquels 36 seulement sont installés dans le secteur privé.

La Mission a fait le constat que les capacités d'intervention de la grande majorité des vétérinaires de libre pratique restent fort limitées, faute d'un soutien institutionnel et financier appropriés.

L'ONDVG a à son actif de nombreux acquis notamment dans les domaines de la formation des éleveurs des campagnes de vaccinations et dans l'identification des animaux au cours de la précédente décennie.

Les Rapports d'activités fournis à la mission lors de son évaluation en attestent largement. Cependant elle traverse présentement de nombreuses difficultés.

I.4. Les Associations socio- professionnelles du Sous- Secteur de l'Élevage.

Dans sa volonté de réduire sensiblement la pauvreté, telle que cela a été annoncée dans le DRSP, la DNE a mis en place avec l'appui du PASEL (Programme d'Appui au Secteur de l'Élevage) financé par l'Union Européenne de nouveaux cadres de concertation, de coopération et d'actions dans le domaine de l'Élevage.

Dans cette nouvelle perspective, la promotion des organisations de producteurs du secteur de l'élevage devra avoir les objectifs complémentaires suivants :

- l'amélioration de l'efficacité professionnelle des producteurs par la constitution de groupements à vocation technique (formation, information technique, suivi zoo sanitaire) et économique (intrants, et produits zoo-techniques et vétérinaires).
- l'expression des producteurs à travers des organisations professionnelles crédibles à vocation économique ou syndicale.

La DNE se propose également de favoriser la création d'interprofessions pour une gestion plus équilibrée des différentes filières.

Ces structures interprofessionnelles devront permettre notamment :

- d'améliorer la capacité de négociation des différents producteurs aux différents niveaux des filières de production et de commercialisation ;
- de gérer la qualité des produits ;
- de constituer des services indépendants de formation, d'information, d'analyse et d'expertise ;
- de promouvoir la qualité de la filière.

La Mission a fait le constat que cette nouvelle vision de la DNE semble mieux s'adapter au caractère privé voire familial de l'élevage en Guinée.

Elle a pu observer en effet un regain de vitalité des organisations socio-professionnelles de l'élevage qui semblent aujourd'hui avoir pris le parti de mieux s'exprimer dans ce cadre d'encadrement en voie de rénovation et qui concerneront la santé et la production animales et le développement de l'initiative privée dans le sous-secteur de l'élevage. Il existe aujourd'hui une Cellule d'Appui à la Société Civile (CASC), dans 500 Comités de Défense Sanitaire (CDS).

I.5. Le Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostic (LCVD)

Le LCVD est un Service rattaché à la DNE. Il est chargé :

- du diagnostic des maladies animales ;

- de la surveillance épidémiologique des maladies animales ;
- de la recherche en santé animale.
- Du contrôle de salubrité des produits halieutiques notamment à l'exportation en partenariat avec les services concernés du Ministère du Commerce.

Selon la Mission le principal problème rencontré par le LCVD est d'abord l'inadéquation de son implantation géographique eu égard à ses missions (au 2^e Etage de l'Immeuble qui abrite la DNE). Ceci expose inutilement l'ensemble du personnel de la DNE à différents dangers biologiques (isolement de brucelles ou autres pathogènes pour l'Homme). Il s'y ajoute la modicité des allocations financières qui lui sont affectées chaque année pour son fonctionnement et pour le développement de ses programmes de recherche. Il a été noté que le LCVD est chargé par le Ministère du Commerce notamment du contrôle de qualité de l'ensemble des produits halieutiques tant à l'importation qu'à l'exportation.

I.6. Programme national de renforcement des activités d'élevage

La réunion de clôture a enfin abordé la possibilité de la mise en œuvre d'un important programme d'appui du développement du sous-secteur. Cette idée a été partagée avec la Mission.

En effet, les principales régions naturelles de la Guinée présentent des traditions et une vocation pastorale très marquées. De plus l'élevage constitue un pilier important dans la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la pauvreté

A présent que le point d'achèvement du PASEL est annoncé et qu'aucun concours financier externe n'est pour l'instant assuré à la DNE, la Mission recommande l'élaboration diligente et la recherche de financement d'un nouveau projet de développement de l'élevage, susceptible de prendre en considération les éléments relatifs à la promotion durable du Sous- Secteur de l'Elevage, par la mise en œuvre des activités suivantes :

- développer les investissements structurants dans le domaine de l'Elevage
- promouvoir un programme national de protection zoo-sanitaire dirigé contre les maladies prioritaires du cheptel
- soutenir le renforcement des capacités des communautés pastorales de base, les associations socio-professionnelles en élevage, les vétérinaires et les para- professionnels vétérinaires du secteur privé.
- promouvoir des actions visant la facilitation des échanges tant internes qu'externes des animaux d'élevage et leurs productions
- améliorer les infrastructures et les moyens d'intervention des Services Vétérinaires Publics
- soutenir l'ONDV de Guinée, pour son implication dans les opérations de prophylaxie collective à travers des formations et des lignes de crédits spécifiques.

1.7. Déclaration de politique qualité du Directeur National de l'Elevage

DANS SA Note n°906/MAEF/DNE du 12 Octobre 2007, le Directeur de l'Elevage a engagé l'ensemble du Service dans une démarche Assurance Qualité. Il a nommé pour en coordonner l'ensemble des activités, le Chef de la Division des Services Vétérinaires.

Le DNE dans cette Déclaration a invité l'ensemble des agents du Service de l'Elevage à considérer comme l'unique référence du système de qualité des SV DE Guinée, les normes internationales de l'OIE, sur l'évaluation et la qualité des Services Vétérinaires (chapitres 1.3.3. et 1.3.4) du Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres.

Annexe 3.- Liste des personnes rencontrées

MAEEEF : Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts

N°	PRENOMS ET NOM	SERVICES	PROFESSION	FONCTION
1) Audience avec le MAEEEF le 02/05/2007 à 9H00				
1	Mahmoud CAMARA		Dr Es.sciences Agronomiques	Ministre
2	Mr Fassou Ely DAMEY	Cabinet du MAEEEF	Ingénieur Génie Rural	Secrétaire Général
3	Sény MANE	DNE	Dr Vétérinaire	Directeur National de l'Elevage
4	Sory KEITA	DNE	Dr Vétérinaire	Directeur Adjoint de l'Elevage
5	Abdoulaye Bouna NIANG	DNE	Dr Vétérinaire	Chef de Mission
6	Hictiem BOUZGHAIA	DNE	Dr Vétérinaire	Expert certifié OIE
7	Daouda BANGOURA	DNE	Dr Vétérinaire	Chef DSV/DNE
8	Jean LEROY	MAEEEF		Conseiller du Ministre
9	Mamadou Saliou DIALLO	DNE	Assistant Gestion Personnel	Chef Personnel/
10	Mme Aminata MARA	Cabinet du MAEEEF	Ingénieur Agronome	Chef de Service Relations Extérieures
11	Youssef CAMARA	« MAEEEF	Contrôleur Technique d'Agriculture (CTA)	Chef Section dans le Service Relations Extérieures
12	Yady CAMARA	« MAEEEF	Contrôleur Technique d'Agriculture (CTA)	Chef Section dans le Service Relation
13	Daouda BANBA	« MAEEEF	Contrôleur Technique d'Agriculture (CTA)	Service Relations Extérieures
2) REUNION D'OUVERTURE/02 /05/2007 à 10H30				
14	Mamadou Saliou DIALLO	DNE	Assistant Gestion Personnel	Chef Personnel
15	Yady CAMARA	Cabinet du MAEEEF	CTA	Chef Section des Relations Extérieures
16	Mamadou Aliou DIALLO	« MAEEEF	Dr Vétérinaire	Inspecteur sectoriel de l'Elevage
17	Aïssatou BALDE	DNE	Dr Vétérinaire	
18	Ibrahima Seffant CAMARA	DNE	Dr Vétérinaire	Chef Section
19	Aboubacar Sidiki DIABY	Cabinet du MAEEEF	Dr Es.Sciences Techniques	Inspecteur Général

20	Mamadou Fily DIALLO	CONEG	Administrateur Civile	Président de Coordination Nationale des Eleveurs de Guinée
21	Alsény CAMARA	DNCC		
22	Mamadou Dian BALDE	DNE	Ingénieur Zootechnicien	Chef Service Appui Groupement d'Elevage
23	Saki Alfred SOROPOGUI	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chargé des contrôles Statistiques Sanitaires
24	Marie CAMARA	Laboratoire Central de Diagnostic Vétérinaire	Dr Vétérinaire	Directrice
25	Djiba DIABATE	DNE	Ingénieur Zootechnicien	Chef Service SRAE
26	Souleymane DIALLO	DNE/LCVD	Dr Vétérinaire	Chef Section Virologie
27	Alphonse GOUMOU	DNE/LCVD	Dr Vétérinaire	Chef Section Bactériologie
28	Richard BALAMOU	DNE/	Ingénieur Zootechnicien	Chef Section Formation et Communication
29	Alpha Madiou BARRY	DNE/LCVD	Dr Vétérinaire	Chef Section Parasitologie
30	Amadou Sadio BALDE	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chargé de l'IDAOA
31	Fodé Mamoudou TOURE	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chargé des Pathologies
32	Mamadou Sanoussi CAMARA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	Chef de Poste
33	Molou DORE	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chargé des Pharmacies
34	Abassy BALDE	DNE/LCVD	Dr Vétérinaire	Assistant
35	Abdoulaye SYLLA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	Dr Vétérinaire	Assurance qualité et contrôle des produits de pêche
36	Abdoulaye DIALLO	DNE/LCVD	Dr Vétérinaire	Assistant Epidémiologie
37	Salifou KEITA	DNE	Dr Vétérinaire	Relations extérieures
38	Vincent Kawé NIAMY	DNE/LCVD/Higiène Alimentaire	Dr Vétérinaire	Responsable section
39	Bachir DIALLO	Union Nationale des Aviculteurs de Guinée (UNAG)	Dr Vétérinaire	Président de l'Union des Aviculteurs de Guinée
40	Rahim DIALLO	DNE	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Epizooties
41	Idrissa Nyaiassa	DNE	Dr Vétérinaire	Chargé Appui aux métiers de l'Elevage
42	Moussa CAMARA	DNE	CTE	Chargé de la Documentation
43	Aly CONTE	DNE	Ingénieur Zootechnicien	Chef Division Appui Sectoriel

44	Thierno Mamadou Mouctar DIALLO	Cabinet MAEEEF/CE/BCEPA	Dr Vétérinaire	
45	Daouda DAMBA	Cabinet du MAEEEF	Contrôleur Technique d'Agriculture (CTA)	Rex.T Info. Presse
46	Daouda BANGOURA	DNE	Dr Vétérinaire	Chef de Division Services Vétérinaires
3) DIRECTIONALE DE L'ELEVAGE/02/05/2007 DNE				
47	Sény MANE	DNE	Dr Vétérinaire	Directeur National de l'Elevage
48	Sory KEITA	DNE	Dr Vétérinaire	Directeur National Adjoint de l'Elevage
49	Oumar CHERIF	DNE	Economiste	Chef service Administratif et Financier
4) SERVICE GESTION DU PERSONNEL/02/05/2007 DNE				
50	Mamadou Saliou DIALLO	DNE	Assistant Gestion du Personnel	Chef Gestion du personnel
5) DIVISION DES SERVICES VETERINAIRES /DSV/02/05/2007 DNE				
51	Daouda BAANGOURA	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chef de Division
6) SECTION SANTE ANIMALE ET GESTION DES RISQUES/04/05/2007 DNE				
52	Saki Alfred SOROPOGUI	DNE	Dr Vétérinaire	Chargé des contrôles Statistiques Sanitaires
53	Rahim	SAGRZ	Dr Vétérinaire	Chargé des Epizooties
54	Fodé Mamadou TOURE	SAGRZ	Dr Vétérinaire	Chargé des Pathologies Aviaires
55	Fodé Laye KEITA	SAGRZ	Dr Vétérinaire	Chargé de la Faune Sauvage
56	Thérèse Agnès KOIVOGUI	Division Services Vétérinaires	Informaticienne	Secrétaire
7) SECTION FORMATION/COMMUNICATION/04/05/2007 DNE				
57	Richard BALAMOU	Division Appui Sectoriel	Ingénieur zootechnicien	Chef de Section
58	Bigna KALIVOGUI	Division Appui Sectoriel	Ingénieur zootechnicien	Chargé de la Production des Outils/vilgarisation/Communication
8) SERVICE ETUDES ET SUIVI EVALUATION (SESE)/04/05/2007 DNE				
59	Siradiou DIALLO	Service Etudes et Suivi Evaluation	Ingénieur zootechnicien	Chargé SIG/DNE
60	Fodé Sory KEITA	Service Etudes et Suivi Evaluation	Dr Vétérinaire	Chef Service
9) SECTION LEGISLATION/04/05/2007 DNE				
61	Ibrahima Seffan CAMARA		Dr Vétérinaire	Chef Section

10) SECTION PHARMACIE/04/05/2007 DNE

62	Mamadou Lamarana SOUARE		Dr Vétérinaire	Chef de Section Pharmacie Vétérinaire
63	Molou DORE		Dr Vétérinaire	Chargé de la Pharmacie
64	Souro KOUROUMA		Dr Vétérinaire	Chargé de l'Enregistrement

11) LABORATOIRE CENTRAL VETERINAIRE DE DIAGNOSTIC/LCVD/03/05/2007 DNE

65	Marie CAMARA	Laboratoire Central de Diagnostic Vétérinaire	Dr Vétérinaire	Directrice
66	Vincent Kawé NIAMY	Hygiène Alimentaire	Dr Vétérinaire	Responsable Section
67	Alpha Mohamed GADJIGO	Hygiène Alimentaire	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Technicien Microbiologie
68	Cathérine BENJAMIN	Hygiène Alimentaire	Ingénieur Zootechnicien	Technicienne Microbiologie
69	Facinet SYLLA	Hygiène Alimentaire	Dr Es.Sciences	Technicien Microbiologie
70	Lancinet KABA	Hygiène Alimentaire	Biologiste	Technicien Microbiologie
71	Gbago ONIVOGUI	Hygiène Alimentaire	Chimiste	Technicien
72	James Deen TOURE	Hygiène Alimentaire	Dr Vétérinaire	Technicien
73	Seydouba BANGOURA	Cellule	Dr Vétérinaire	Responsable
74	Abdoulaye DIALLO	Cellule Epidémiologie	Dr Es.Sciences	Assistant
75	Michel GUILAVOGUI	Cellule Epidémiologie	Ingénieur Zootechnicien	Assistant
76	Moussa SYLLA	Cellule Epidémiologie	Dr Vétérinaire	Assistant
77	Mariame CAMARA	Cellule Epidémiologie	Informaticienne	Secrétaire
78	Alphonse GOUMOU	Bactériologie	Dr Vétérinaire	Responsable Section
79	Abass BALDE	Bactériologie	Dr Vétérinaire	Assistant
80	Mamadou Ramafdan DIALLO	Virologie	Dr Vétérinaire	Chargé de la FVR
81	Sitan Mohamed SOUARE	Bactériologie	Contrôleur Technique de l'Elevage	Assistant
82	Sitan SIGUE	Bactériologie	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Assistante

83	Alpha Madiou BARRY	Parasitologie	Dr Es-Sciences	Responsable Section
84	Mory Fassou ONIKOUYAMOU	Parasitologie	Dr Vétérinaire	Chargé de la Trypano
85	Matho KOUROUMA	Parasitologie	Dr Vétérinaire	Chargé de la Protozoologie
86	Cheick Yalany KEITA	Parasitologie	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Assistant
87	Souleymane DIALLO	Virologie	Dr Vétérinaire	Responsable Section
88	Chérif Mohamed DIALLO	Virologie	Dr Vétérinaire	Assistant
89	Karim BANGOURA	Virologie	Dr Vétérinaire	Assistant
12) ORDRE NATIONAL DES DOCTEURS VETERINAIRES/ONVVG/07/05/07				
90	Ibrahima Seffan CAMARA	Chef Section Législation/DNE	Dr Vétérinaire	Membre de la Chambre de discipline
91	Abdoulaye GASSAMA	Vétérinaire Privé	Dr Vétérinaire	Trésorier (CA)
92	Seydouba CAMARA	Vétérinaire Privé	Dr Vétérinaire	Président ONVVG
93	Molou DORE	Chargé Pharmacie	Dr Vétérinaire	Secrétaire Général de l'Ordre
94	Charles E.K SIDIBE	Grossiste produits Vétérinaires	Dr Vétérinaire	Charge de la privatisation de l'ordre N.D.V
13) DIVISION PRODUCTION ANIMALE/07/05/07 DNE				
95	Aïssatou BALDE	Amélioration Génétique	Dr Vétérinaire	Chargé de l'identification
14) SECTION SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS/07/05/07				
96	Mamadou DIALLO	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chef Section Sécurité Sanitaire des Aliments
97	Ahmadou Sadjo BALDE	DNE/DSV	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Hygiène et contrôle qualité des Services Vétérinaires
15) CENTRE D'APPUI AUX FORMALITES D'EXPORTATION/CAFEX /07/05/07				
98	Clarisse BANGOURA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	Chef Bureau CAFEX-Port de Conakry
16) POSTE D'INSPECTION FRONTALIERE DU PORT DE CONAKRY/07/05/07				
99	Mamadou Sanoussi CAMARA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	Chef de Poste
100	Lamine CAMARA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	Adjoint au chef

101	Mohamed Kalo	DNE/DSV/PORT	Ingénieur Zootechnicien	Agent
102	Mamadou FOFANA	DNE/DSV/PORT	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Agent pif
103	Ravel KOUROUMA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	2 ^e Suppléant
104	Marie Thérèse TOUMKARA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	Inspectrice
105	Younoussa CAMARA	DNE/DSV/PORT	Dr Vétérinaire	3 ^e Suppléant
106	Salifou CONTE	DNE/DSV/PORT	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Inspecteur
107	Fadima SOW	DNE/DSV/PORT	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Inspectrice
108	Ousmane MARA	DNE/DSV/PORT	Contrôleur Technique de l'Elevage	Inspecteur
109	Kadiatou DIALLO	DNE/DSV/PORT	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Inspectrice
110	Fatoumata Koly KOUROUMA	DNE/DSV/PORT	Contrôleur Technique de l'Elevage (CTE)	Inspectrice
17) DIRECTION NATIONALE DE LA PECHE ASSURANCE – QUALITE ET CONTROLE DES PRODUITS DE LA PÊCHE 08/05/07				
111	Abdourahim BAH	Direction AQ/Ministère Pêche	Dr Vétérinaire	Directeur Général
112	Aribot M'Mah SAVANE	Direction AQ/Ministère Pêche	Ingénieur Frigoriste	Directrice Générale Adjointe
113	Abdoulaye SYLLA	Direction AQ/Ministère Pêche	Dr Vétérinaire	Chef Division Formation, Documentation et Statistiques
114	Fodé Sekou SYLLA	Direction AQ/Ministère Pêche	Dr Vétérinaire	Chef de Division Inspection et Règlementation
18) DIRECTION NATIONALE CONTROLE DE QUALITE ET NORMES DES PRODUITS AGRICOLES / MINISTERE DU COMMERCE/08/05/07				
114	Zackariah TRAORE	Direction Contrôle Qualité/Ministère du Commerce	Ingénieur Agronome	Directeur Général Adjoint
115	Naby Laye SOUMAH	Direction Contrôle Qualité/Ministère du Commerce	Ingénieur Agronome	Chef Section Produits Agricoles et Aliments locaux
116	Alpha Cabine KABA	Direction Contrôle Qualité/Ministère du Commerce	Economiste	Chef de la Cellule Administrative Financier

19) SERVICE REGIONAL D'ANIMATION DE L'ELEVAGE (SRAE) DE LA BASE GUINEE/KINDIA/09/05/07				
117	Almamy Sény SOUMAH	SRAE/KINDIA	Dr Vétérinaire	Chef Service
118	Aly CAMARA	SRAE/KINDIA	Ingénieur Zootechnicien	Chargé de la Professionnalisation des Eleveurs
119	Mamadou Alpha SOW	SRAE/KINDIA	Ingénieur Zootechnicien	Chargé des Filières
120	Abdoul CONTE	SRAE/KINDIA	Ingénieur Zootechnicien	Animateur de la Cellule d'Appui à la Société Civile
20) SECTION PROMOTION DES RESSOURCES ANIMALES (SPRA) DE KINDIA/09/05/07				
121	Bademba Modibo MAKANERA	Section Promotion des Ressources Animales (SPRA)	Ingénieur Zootechnicien	Chef SPRA
122	Boubacar Tidiane DIALLO	Section Promotion des Ressources Animales (SPRA)	Dr Vétérinaire	Chargé Santé Publique Vétérinaire
123	Jules KABA	Section Promotion des Ressources Animales (SPRA)	Contrôleur Technique de l'Elevage	Chargé Santé Publique Vétérinaire
124	Tahiroun DONZO	Section Promotion des Ressources Animales (SPRA)	Contrôleur Technique de l'Elevage	Chargé des organisation d'Eleveurs
125	Djénabou Kolon BALDE	Section Promotion des Ressources Animales (SPRA)	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Elevage dans la Commune Urbaine
21) CABINET VETERINAIRE PRIVE DE KINDIA /09/05/07				
126	Abdoulaye GASSAMA	Cabinet Vétérinaire Privé	Dr Vétérinaire	Vétérinaire Privé
127	Amadou CAMARA	Cabinet Vétérinaire Privé	Contrôleur Technique de l'Elevage	Assistant de Vétérinaire Privé
22) POSTE D'ELEVAGE DE SOUGUETA DE LA PREFECTURE DE KINDIA/09/05/07				
128	Laye Moussa DONZO	Poste d'Elevage	Contrôleur Technique de l'Elevage	Chef de Poste
129	Mamadou BARRY	Poste d'Elevage	Contrôleur Technique de l'Elevage	Chargé l'Elevage
23) COOPERATIVE PREFECTORAL DES BOUCHERS DE KINDIA/09/05/07				
130	Mamadou Oury BARRY	Coopérative des Bouchers	Boucher	Président
131	Sory BARRY	Coopérative des Bouchers	Boucher	Membre

132	Mamby BARRY	Coopérative des Bouchers	Boucher	Membre
24) COORDINATION SOUS PREFECTORALE DE SOUGUETA/KINDIA/09/05/07				
133	Abdoulaye SOW	Coordination Sous préfectoral	Eleveur	Membre
134	Salifou SYLLA	Coordination Sous préfectoral	Auxiliaire	Membre
135	Abou SOUMAH	Coordination Sous préfectoral	Auxiliaire	Membre
136	Boubacar Moton BAH	Coordination Sous préfectoral	Eleveur	Membre
25) COOPERATIVE PREFECTORALE DES BOUCHERS DE MAMOU/10/05/07				
137	Thierno Mamadou TRORE	Coopérative Préfectorale	Boucher	Président
138	Karfala CAMARA	Coopérative Préfectorale	Boucher	Chargé Santé Publique Vétérinaire
26) SECTION PROMOTION DES RESSOURCES ANIMALE (SPRA) DE MAMOU(/10/05/07				
139	Sidy Mouctar DIALLO	SPRA	Dr Vétérinaire	Chef SPRA
140	Abib SIDIBE	SPRA	Ingénieur Zootechnicien	1 ^{er} Chargé de l'Élevage
141	Fatoumata Binta DIALLO	SPRA	Contrôleur Technique de l'Élevage	2 ^{ème} Chargé Santé Publique Vétérinaire
142	Souleymane BARRY	SPRA	Dr Vétérinaire	Chef de Poste d'Élevage
143	Pépé Justin BEAVOGUI	SPRA	Dr Vétérinaire	Chef de Poste d'Élevage/Oure Kaba
144	Aboulaye SANGARE	SPRA	Dr Vétérinaire	1 ^{er} Chargé Santé Publique Vétérinaire
145	Yéliyéli ONOKOUYAMOU	SPRA	Dr Vétérinaire	Chef de Poste Commune Urbaine
146	Djénabou DIALLO	SPRA	Contrôleur Technique de l'Élevage	Chargé d'Élevage Commune Urbaine
147	Lamarana DIALLO	SPRA	Contrôleur Technique de l'Élevage	Chargé d'Élevage Commune Urbaine
27) UNION PREFECTORALE DES ELEVEURS DE MAMOU /10/05/07				
148	Thierno Alamamy BAH	Union Préfectorale	Eleveur	Président Fédération des Eleveurs
149	Mamadou Ciré DIALLO	Union Préfectorale	Aviculteur	Trésorier
150	Elhadj Oumar SOW	Union Préfectorale	Eleveur	Membre

151	Elhadj Mamadou Dian BARRY	Union Préfectorale	Aviculteur	Membre
152	Mamadou BALDE	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
153	Boubacar CAMARA	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
154	Elhadj Alpha Bakar BARRY	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
155	Issaga DIALLO	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
156	Fatoumata Rindy KEITA	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
157	Hamidou DIALLO	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
158	Marcel BEAVOGUI	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
159	Dj2nabou BARRY	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
160	Mamadou Pita BARRY	Union Préfectorale	Eleveur	Membre
28) AUXILIAIRES D'ELEVAGE DE MAMOU/10/05/07				
161	Mamadou Bobo BARRY	Auxiliaires d'Elevage	Eleveur	Auxiliaire
162	Alpha Yaya DIANE	Auxiliaires d'Elevage	Eleveur	auxiliaire
29) INSTITUT DES SCIENCES ET DE MEDECINE VETERINAIRES DE DALABA/GUINEE/11/05/07				
163	Youssef SIDIME	INSTITUT	Dr Vétérinaire	Directeur Général
164	Morlaye Kindia SYLLA	INSTITUT	Dr Vétérinaire	Directeur Général Adjoint Chargé de la Formation
165	Mohamed KEYRA	INSTITUT	Ingénieur Zootechnicien	Directeur Général Adjoint/Recherche
166	Oumar MAGASSOUBA	INSTITUT	Ingénieur Zootechnicien	Secrétaire Général
167	PéPé Haustin HABA	INSTITUT	Ingénieur Zootechnicien	Chef Département TEPA
168	Abdourahame BALDE	INSTITUT	Ingénieur Zootechnicien	Chef Département Médecine Vétérinaire
169	Fadjimba KEITA	INSTITUT	Ingénieur Zootechnicien	Chef Service Scolarité
170	Boubacar Négué DIALLO	SPRA de Dalaba	Ingénieur Zootechnicien	Chef SPRA

30) SECTION PROMOTION DES RESSOURCES ANIMALE SPRA DE PITA/11/05/07				
171	Mamadou Alpha BAH	SPRA	Dr Vétérinaire	Chargé de Santé Publique Vétérinaire
172	Alpha Ibrahima BAH	SPRA	Ingénieur Zootechnicien	Chargé de la Cellule d'Appui à la Société Civile
31) UNION PREFECTORALE DES ELEVEURS DE PITA/11/05/07				
173	Mas Oudou DIALLO	Union	Eleveur	Président
174	Mamadou Oury BARRY	Union	Eleveur	Membre
175	Mariama BAH	Union	Eleveur	Membre
32) GROUPEMENT LAITIER DE NAFAYA A PITA/11/05/07				
176	Hadja Dalanda	Groupe ment Laitier	Eleveur	Présidente
177	Hadja Kadiatou	Groupe ment Laitier	Eleveur	Membre
178	Mariama DIALLO	Groupe ment Laitier	Eleveur	Membre
179	Habybatou BARRY	Groupe ment Laitier	Eleveur	Membre
180	Maimouna BARRY	Groupe ment Laitier	Eleveur	Membre
181	Boubacar Yéro	Groupe ment Laitier	Eleveur	Membre
182	Maimouna	Groupe ment Laitier	Eleveur	Membre
33) SERVICE REGIONAL D'ANIMATION DE L'ELEVAGE – MOYENNE GUINEE/SRAE/11/05/07				
183	Boubacar BARRY	SPRA	Dr Vétérinaire	Chef Service
184	Rahim BALDE	SPRA	Ingénieur Zootechnicien	Chargé des filières
34) SECTION PRODUCTION DES RESSOURCES ANIMALES/SPRA/11/05/07				
185	Mamadou DIALLO	SPRA	Dr Vétérinaire	Chargé Santé Publique Vétérinaire
186	Kadiatou Konkolo DIALO	SPRA	Dr Vétérinaire	Chargé Appui Elevage
187	MARA	SPRA	Contrôleur Technique de l'Elevage	Commune Urbaine Labé
188	Mamadou DIAWARA	SPRA	Dr Vétérinaire	Chef de Poste Commune Urbaine

35) UNITE MOBILE DE SANTE ANIMALE				
189	Mamadou BALDE		Ingénieur Zootechnicien	Chef d'Unité
36) CABINET VETERINAIRE PRIVE/12/05/07				
190	Suley WANN		Dr Vétérinaire Privé	
37) ABATTOIR CENTRAL DE CONAKRY/14/05/07				
191	Yacine DIALLO	Abattoir Central	Dr Vétérinaire	Chef Service des Abattoirs
192	Lonseny KOUYATE	Abattoir Central	Dr Vétérinaire	Chef Service Adjoint
38) REUNION DE CLOTURE DU 14/05/07				
193	Balamou RICHARD	Direction Nationale de l'Elevage	Ingénieur Zootechnicien	Chargé de la Communication
194	Gilbert BAMIS	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chef de Division Production Animale
195	Abdoulaye DIALLO	Direction Nationale de l'Elevage/LCVD	Dr Vétérinaire	Agent Cellule Epidemiologie du LCVD
196	Mohamed Lamine Shérif DIALLO	Direction Nationale de l'Elevage/LCVD	Dr Vétérinaire	Agent Cellule Epidemiologie du LCVD
197	Kerfala DIABY	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Aviculture
198	Souro KOUROUMA	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chargé de la Législation Vétérinaire
199	Sitan Mohamed SOURE	Direction Nationale de l'Elevage/ LCVD	Contrôleur Technique d'Elevage	Technicien en Bactériologie
200	Vicent Kawé NIAMY	Direction Nationale de l'Elevage/ LCVD	Dr Vétérinaire	Chef Section Hygiène Alimentaire
201	Molou DORE	Direction Nationale de l'Elevage/ DSV	Dr Vétérinaire	Chargé de la Pharmacie Vétérinaire
202	Ibrahima Seffan CAMARA	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chef Section de la Législation
203	Souleymane DIALLO	Direction Nationale de l'Elevage/LCVD	Dr Vétérinaire	Chef Section Virologie
204	Alpha Madiou BARRY	Direction Nationale de l'Elevage//LCVD	Dr Vétérinaire	Chef Section Parasitologie
205	Alphonse GOUMOU	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chef Section Bactériologie

		l'Elevage/LCVD		
206	Matho KOUROUMA	Direction Nationale de l'Elevage/LCVD	Dr Vétérinaire	Agent Bactériologie
207	Djiba DIOUBATE	Direction Nationale de l'Elevage//SRAE	Ingénieur Zootechnicien	Chef Service Régional d'Animation de Conakry
208	Fodé Mamaoudou TOURE	Direction Nationale de l'Elevage/DSV	Dr Vétérinaire	Chargé des Pathologies Aviaires
209	Joseph Boniface MASSARE	Direction Nationale de l'Elevage//DAPA	Dr Vétérinaire	Chargé de la Porciculture
210	Amadou Sadio BALDE	Direction Nationale de l'Elevage//DSV	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Hygiène Alimentaire
211	Abdoul Rahim DIALLO	Direction Nationale de l'Elevage//DSV	Dr Vétérinaire	Chargé des Epizoties
212	Mamadou Sanoussi CAMARA	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chef Service Poste Frontalier
213	Clarisse BANGOURA	Direction Nationale de l'Elevage/Port	Dr Vétérinaire	Chef de Poste Aéroport
214	Mamadou Fily DIALLO	Coordination Nationale des Eleveurs de Guinée	Eleveur	Président
215	Bangaly KOUMBASSA	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Animation des groupements d'Eleveurs
216	Bigna KALIVOGUI	Direction Nationale de l'Elevage	Ingénieur Zootechnicien	Chargé de la production des Outils de Vulgarisation et de Communication
217	Mamadou Dian CAMARA	Direction Nationale de l'Elevage	Ingénieur Zootechnicien	Chef de l'Unité aux Organisations d'Eleveurs
218	Marie CAMARA	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Directrice du Laboratoire Central de Vétérinaire de Diagnostic
219	Aly CONTE	Direction Nationale de l'Elevage	Ingénieur Zootechnicien	Chef de Division Appui Sectoriel
220	Aissatou BALDE	Direction Nationale de l'Elevage	Dr Vétérinaire	Chargé de l'Identification du Bétail
221	Mamadou Aliou DIALLO	MAEEEF	Dr Vétérinaire	Inspecteur Elevage
222	Mamadou Saliou DIALLO	Direction Nationale de l'Elevage	Assistant Gestion Personnel	Chef Personnel

- Liste des documents consultés

1. Mise en place d'une politique qualité au sein des services déconcentrés de la DNE
2. Politique de santé publique vétérinaire pour la période 2005-2015
3. Organisation et fonctionnement des services déconcentrés de l'élevage - rapport final d'évaluation et propositions
4. Etude Régionale sur L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional
5. Manuel qualité des services déconcentrés
6. Bilan de la santé animale pour la période 1995-1999
7. Bilan de la santé animale pour la période 2001-2005
8. Manuel de procédure pêche juillet 2003.doc
9. Plan national d'intervention d'urgences zoo - sanitaires en guinée
10. Plan d'intervention d'urgences contre la peste bovine en guinée
11. Questionnaire d'enquête sur le tatouage
12. Ressources humaines de la direction nationale de l'élevage:
13. Situation exhaustive au 01/01/2006
14. Evolution prévisible sur la période 2006-2015
15. Problèmes et propositions
16. Stratégie nationale de contrôle De la péripneumonie contagieuse Bovine en guinée
17. Zonage PPCB
18. Effectifs du cheptel de la Guinée par sous-préfecture
19. Manuel de déclaration des maladies animales a la direction nationale de l'élevage
20. Rapport de notification immédiate ou de suivi d'une maladie, d'une infection ou de tout autre événement épidémiologique important
21. Rapport de notification immédiate ou de suivi d'une maladie, d'une infection ou de tout autre événement épidémiologique important (postes d'élevage)
22. Rapport de notification immédiate ou de suivi d'une maladie, d'une infection ou de tout autre événement épidémiologique important (SPRA)
23. Rapport mensuel de déclaration des maladies de l'UA/BIRA
24. Rapport mensuel sur la situation zoo-sanitaire
25. Zoonoses cas des maladies animales recensés dans la population humaine
26. Effectifs globaux des éleveurs et du cheptel
27. Document de stratégies de réduction de la pauvreté dans le sous-secteur de l'élevage. Juin 2001
28. NLPDA
29. Bilan de la Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole (NLPDA) au niveau du sous secteur de l'élevage
30. Plan d'action de la nouvelle LPDA en basse guinée : filières élevage
31. Plan d'action de la nouvelle LPDA en guinée forestière : filières élevage
32. Plan d'action de la nouvelle LPDA en haute guinée : filières élevage
33. Plan d'action de la nouvelle LPDA en moyenne guinée : filières élevage
34. Thématiques élevage traitées dans le cadre logique du plan d'action de la nouvelle LPDA
35. Programme d'appui au sous- Secteur de l'élevage (PASEL) : Etude diagnostique de la Situation nationale du sous- Secteur de l'Élevage. 01/07

36. Présentation des Résultats du Recensement National du cheptel 2000
37. Programme national d'identification des bovins
38. Politique de production animale pour la période 2006-2016
39. Tableau des responsables de la politique de SPV
40. Politique de santé publique vétérinaire pour la période 2005-2015
41. Organisation et fonctionnement des services déconcentrés de l'élevage – rapport final d'évaluation et proposition
42. Secrétariat du club du sahel et de l'Afrique de l'ouest étude régionale l'avenir de l'élevage au sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional
43. Manuel qualité du poste élevage (PE)
44. Déclaration de politique qualité du Directeur National de l'Elevage – N° 906 /MAEF/DNE/2006 du 12 octobre 2006.
45. Le Code de l'Elevage et des Produits Animaux
46. Le Code Pastoral
47. Loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995, portant Code de l'Elevage et des Produits Animaux et notamment son livre IV sur la Pharmacie vétérinaire (importation et distribution);
48. Loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995, portant Code de l'Elevage et des Produits Animaux et notamment son livre II relatif à la police sanitaire
49. Décret N°004PRG/SGG/ du 15 Janvier 1990, portant mesures permanentes de police sanitaire des animaux
50. Décret D/207/PRG/SGG du 14 Septembre 1991, organisant et réglementant les professions de Bouchers et de commerçants de bétail et de viande
51. Décret 94/007 du 14 février 1994 fixant les procédures d'enquête préliminaires pour la recherche des infractions à la Loi L/94/003/CTRN du 14 février 1994
52. Décret D/97/212/PRG/SGG du 23 septembre 1997, réglementant la pharmacie vétérinaire
53. Décret D/97/214/PRG/SGG du 23 septembre 1997 instituant le mandat sanitaire vétérinaire
54. Décret D/97/216/PRG/SGG du 23 septembre 1997 portant conditions d'exercice privé de la profession vétérinaire
55. Décret D/97/217/PRG/SGG du 23 septembre 1997 portant liste des maladies réputées contagieuses et de seconde liste.
56. Décret N° 97/225/PRG/SGG du 10 octobre 1997 portant création et organisation du Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation (CAFEX)
57. Arrêté n°013/MARA/DNE du 21/04/90 portant conduite à tenir en matière de rage.
58. Arrêté N° A/014/MARH/DNE du 20 mai 1993 relatif à la catégorisation des médicaments vétérinaires
59. Arrêté N°A/98/7965/MPE/SGG du 08 octobre 1998, portant Réglementation de l'exercice du mandat sanitaire vétérinaire et de vacation
60. Arrêté N° A/2001/2870/MAE/DNE du 02 Juillet 2001 portant motifs de saisie des produits animaux.
61. Arrêté N° A/2001/2871/MAE/SGG du 02 Juillet 2001 portant contrôle sanitaire, inspection sanitaire et de salubrité des animaux et produits animaux
62. Arrêté N°A/2001/2872/MAE/DNE du 02 Juillet 2001 portant conditions générales d'hygiène et de travail dans les abattoirs et boucheries.

63. Arrêté N°2003/1409/MAE/CAB du 27 Mars 2003 portant création, structuration et fonctionnement du réseau d'épidémiosurveillance
64. Arrêté N°A/2003/4342/MAE/CAB du 29 Mai 2003 créant le comité national d'intervention d'urgences zoo sanitaires
65. Arrêté N°A/2003/5957/MAE/CAB du 18 Août 2003 réglementant l'exercice de la profession Vétérinaire
66. Arrêté N°A/2003/5959/MAE/CAB du 18 Août 2003 réglementant la certification vétérinaire dans les échanges et à l'exportation de marchandises du secteur de l'Elevage
67. Arrêté N°A2003/5961/MAE/CAB du 18 Août 2003 portant conditions et modalités d'installation des privés dans le domaine vétérinaire
68. Arrêté N°A/2003/5962/MAE/CAB du 18 Août 2003 portant mesures spéciales de police sanitaire contre la péripneumonie contagieuse bovine
69. Arrêté N°A/2003/5963/MAE/CAB du 18 Août 2003 portant mesure spéciales de police sanitaire contre la peste bovine
70. Arrêté conjoint N°2003/7088/MAE/SGG du 05 Septembre 2003 réglementant l'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments à usage vétérinaire
71. Arrêté conjoint N°2003/7089/MAE/SGG du 05 Septembre 2003 définissant les modalités de distribution des médicaments à usage vétérinaire
72. Arrêté conjoint N°2003/7090/MAE/SGG du 05 Septembre 2003 définissant la nomenclature des principes actifs essentiels à usage vétérinaire
73. Arrêté conjoint N°2003/7091/MAE/SGG du 05 Septembre 2003 portant composition et fonctionnement de la Commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments à usage vétérinaire
74. Arrêté conjoint N° 5077/PRG/SGG du 29 septembre 2006 réglementant l'importation et le transit en république de Guinée du matériel d'élevage recyclé, des oiseaux domestiques et sauvages et des produits avicoles
75. Note de service N°2048/MAEFF/CAB du 30 décembre 2002 désignant les membres de la commission AMM
76. Note de service N° 2003/667/MAE/DNE du 23 Décembre 2003 portant création de la commission technique d'inspection des établissements d'exercice privé de la profession vétérinaire.
77. Note de service N°2004/008/MAE/DNE du 06 Janvier 2004 portant nomination des membres de la commission technique d'inspection des établissements d'exercice privé de la profession vétérinaire.

Annexe 5.

Photos des Abattoirs de Conakry et autres installations de prestations de Services liés aux Services Vétérinaires.



Poste d'inspection frontalière (PIF)
(Port de Conakry)



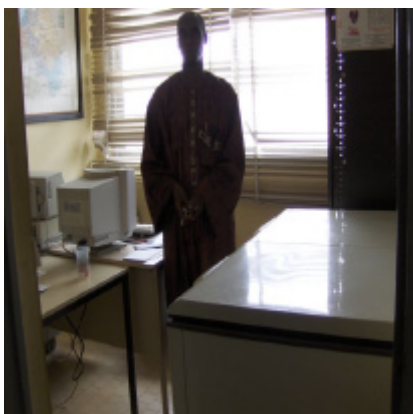
Salle d'abattage Conakry
(Abattoir de Conakry)



Laboratoire de Microbiologie



Marché à bétail Conakry.



Unité d'épidémiologie de la Direction
de l'Élevage à Conakry

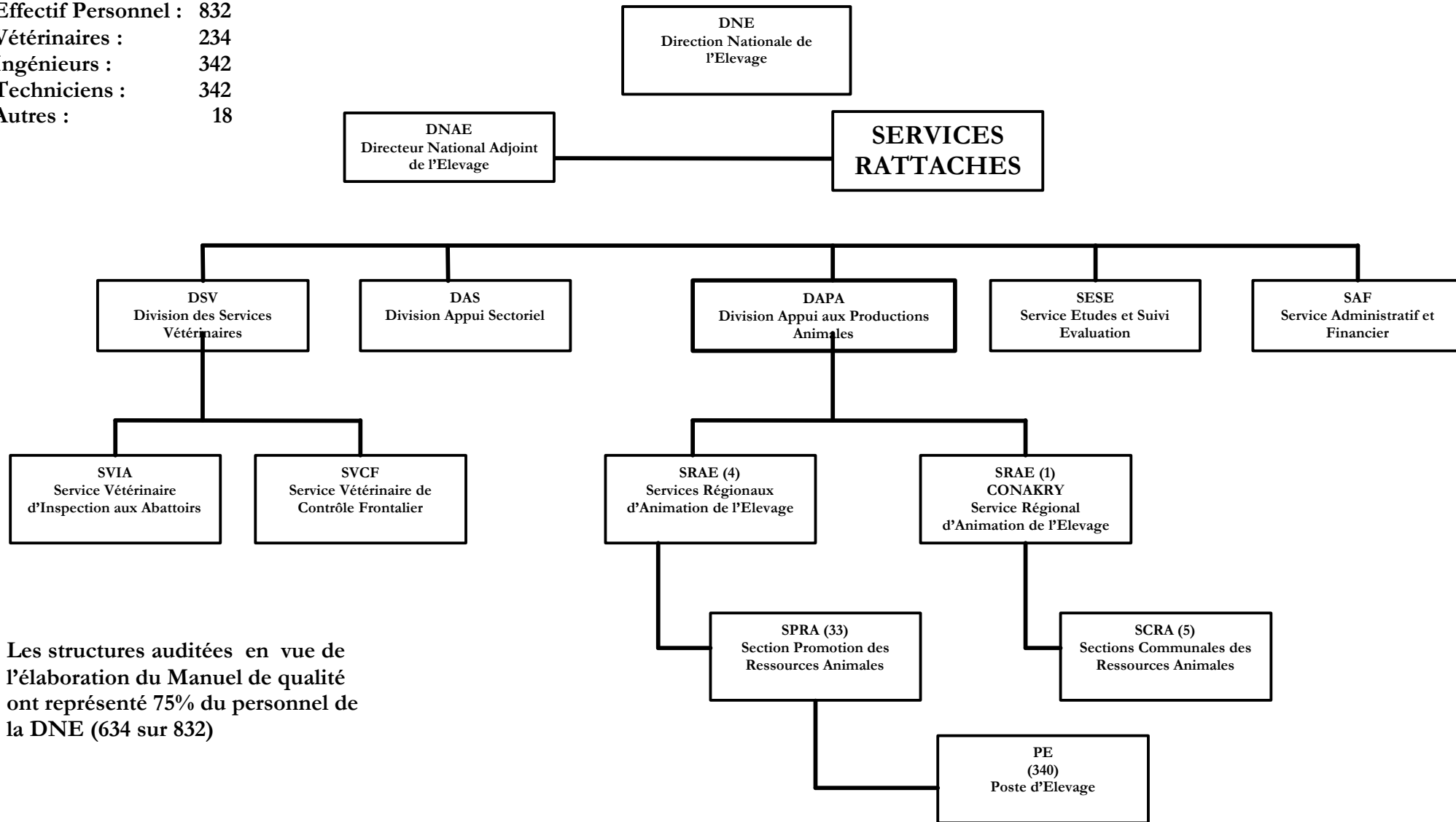


Boucherie de l'Abattoir de Conakry

Annexe 6.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ELEVAGEE

Effectif Personnel : 832
 Vétérinaires : 234
 Ingénieurs : 342
 Techniciens : 342
 Autres : 18



Les structures auditées en vue de l'élaboration du Manuel de qualité ont représenté 75% du personnel de la DNE (634 sur 832)



